

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F110*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

2000 - 4^o trimestre

N° 110

Editorial

Les fédéralistes ont toujours dénoncé le caractère antidémocratique et inefficace des Conférences intergouvernementales et ne sont donc pas surpris de l'échec du Sommet de Nice. Une nouvelle fois la méthode diplomatique a accouché d'une souris mais cette fois c'est encore plus grave car le Traité de Nice est un texte de régression qui, s'il était ratifié en l'état, remettrait en cause l'acquis communautaire, rendrait l'élargissement hautement périlleux et les prises de décision encore plus aléatoires.

Seule une Assemblée constituante, ou à défaut une convention du type de celle ayant élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, peut-être en mesure de rédiger une Constitution européenne.

Dans l'immédiat la question posée est celle de la pertinence de la ratification du Traité. Nous y reviendrons dans nos prochains numéros.

De même nous reviendrons sur la mobilisation impressionnante de Nice :

- qu'il s'agisse des milliers de fédéralistes (de 5 à 10.000 selon la presse) et avec eux de nombreux élus,
- ou de la masse des syndicalistes et des opposants à la mondialisation libérale, même lorsque certains d'entre eux se trompent et confondent allègrement internationalisme et droit de veto... !).

La Lutte pour la Constitution européenne, première étape vers le contrôle de la mondialisation et la démocratie internationale, va continuer et s'accroître.

L'aspect le plus positif du Sommet de Nice restera la mobilisation, même brouillonne, de la société civile européenne dont les fédéralistes doivent prendre progressivement la tête.

Fédéchoses



INTERGROUPE CONSTITUTION EUROPEENNE

Strasbourg, le 14 décembre 2000

LE PROJET DE TRAITE DE NICE VA DANS LA MAUVAISE DIRECTION

L'Intergroupe "Constitution Européenne", qui réunit plus de 130 Députés de tous les groupes politiques du Parlement européen, estime que le projet de Traité de Nice est non seulement insatisfaisant et insuffisant mais aussi qu'il va dans la mauvaise direction.

Le projet sur lequel les Chefs d'Etats et de gouvernements se sont mis d'accord ne satisfait en effet pas aux exigences d'une réforme profonde du système institutionnel de l'Union. Pour l'intergroupe, le projet de traité de Nice ne permet pas à l'Union de s'élargir.

Lors de sa réunion pendant la session plénière de Strasbourg, l'intergroupe a surtout critiqué les reculs du projet de Nice par rapport aux traités actuels et notamment la reprise de pouvoir par les gouvernements nationaux. Il constate une marginalisation accrue de la Commission et du Parlement, ce qui a pour effet d'affaiblir la méthode communautaire et de renforcer le déficit démocratique.

Le maintien du droit de veto dans des domaines essentiels est considéré comme un obstacle majeur à la capacité d'agir de l'Union et par conséquent à l'élargissement. Le système retenu pour le vote à la majorité qualifiée dans le Conseil sera difficilement praticable.

L'intergroupe s'est accordé sur une stratégie visant à prendre immédiatement toutes les initiatives possibles au sein du Parlement européen et en étroite liaison avec les parlements nationaux afin de permettre l'ouverture dans les plus brefs délais d'un processus d'élaboration d'une Constitution Européenne s'inspirant de la méthode de la Convention.

Comité d'animation : Carlos CARNERO GONZALEZ (PSE, E), Andrew DUFF (ELDR, UK), Monica FRASSONI (Verts, B), Alain LAMASSOURE (PPE, F), Jo LEINEN (PSE, D), Cecilia MALMSTRÖM (ELDR, S), Mario MANTOVANI (PPE, I), Mihail PAPAYANNAKIS (GUE, GR).

Fédéchoses - Pour le fédéralisme : Une revue indépendante pour le débat fédéraliste

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le *fédéralisme interne*, le *fédéralisme européen* ou le *fédéralisme mondial* ont droit d'expression dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- cette stricte ligne d'autonomie éditoriale a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- il en découle, inversement, qu'aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses*, sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate* (revue publiée sous le patronage commun de l'UEF, de la JEF et du WFM-MFM) et *Il Dibattito federalista* (Florence) organe du débat interne au sein du MFE italien (section italienne de l'UEF et du MFM). Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se réserve le droit de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre du Congrès de Montreux de l'UEF de 1947 : « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance.

FEDECHOSSES <i>Pour le fédéralisme</i> Presse Fédéraliste 12, rue Président Carnot- 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	ABONNEMENT Nom Prénom Adresse Normal 50 F Militant 100 F Soutien 500 F Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON
--	---

SOMMAIRE		
<i>Edito</i> et Communiqué de l' <i>Intergroupe pour la Constitution européenne</i> (Parlement européen) sur le Sommet de Nice	P.	1
Le Parlement européen pour une Constitution européenne en 2004	P.	3
L'UEF-France reçue par le Maire de Toulouse (<i>Julien Weisbein</i>)	P.	5
Manifeste européen de Cluny	P.	6
Déclaration de la Fédération internationale des Maisons de l'Europe sur la Constitution européenne	P.	7
Les fédéralistes et le 3 ^{ème} Salon du Livre antifasciste (<i>Jean-Luc Prevel</i>)	P.	8
L'Union européenne et Jorg Haider (<i>Sergio Pistone</i>)	P.	11
Réflexions sur notre avenir (<i>Michel Monnot</i>)	P.	13
Le fantôme de la République (extrait d'un article de <i>Philippe Sollers</i> - extrait de <i>Le Monde</i>)	P.	14
Premiers résultats du dialogue entre les fédéralistes et les autonomistes (<i>Jean-Francis Billion</i>)	P.	15
La France devra adopter un système d'autonomies régionales comme le reste de l'Europe (<i>Christian Guyonvarc'h</i>)	P.	18
Le fédéralisme en Russie : vieux problèmes et nouvelles perspectives (<i>Igor Kossikov</i>)	P.	18
Dollarisation ou monnaie mondiale (<i>Guido Montani</i>)	P.	19
Genève ouvre les portes des Nations unies à la société civile (<i>Jeffrey S. Segal</i>)	P.	20
Des craintes erronées au sujet du Tribunal pénal international (<i>Benjamin M. Ferencz</i>)	P.	21
La création d'un Etat palestinien et la paix au Moyen Orient (Lucio Levi) - réédition de l'édito de <i>Fédéchoses</i> N° 30 - 1980	P.	22
Jérusalem ville internationale ? (<i>John Roberts</i>)	P.	22
Entretien avec <i>Bill Pace</i> - Directeur exécutif du WFM-Mouvement fédéraliste mondial (New York)	P.	22

LE PARLEMENT EUROPEEN POUR UNE CONSTITUTION EUROPEENNE EN 2004

Le Parlement européen a adopté le mercredi 25 octobre (395 pour, 105 contre et 42 abstentions) un rapport de Monsieur Olivier Duhamel, parlementaire français du groupe socialiste, dont nous sommes heureux de reprendre quelques passages ci-après. L'adoption de ce texte quelques semaines avant la Conférence intergouvernementale de Nice est un acquis positif important dans la lutte que mènent les fédéralistes pour une Constitution européenne.

« Merci... Merci à Jacques, d'abord... à Jacques Delors. Merci à Altiero Spinelli et à Fernand Herman, merci à tous, de Vaclav Havel à Carlo Ciampi, de Joschka Fischer à Jacques Chirac, de Michel Barnier à Pierre Moscovici, de Chris Patton à Costas Simitis, en passant par la multitude des actuels députés européens qui ont repris, dès 1999, le grand mouvement pour une constitution européenne. Grâce à vous tous, une idée neuve avance sur le continent européen, celle de la Constitution européenne ».

Le parlementaire a mis en exergue le déficit démocratique de l'Union européenne : « la démocratie européenne, elle est malade. Un citoyen européen sur deux n'a pas voté aux élections de juin 2000 » et son déficit de notoriété : « un de mes étudiants sur deux ignore qui est Romano Prodi, alors qu'ils connaissent presque tous Michael Schumacher et Monica Lewinsky ! ».

Dénonçant la multiplicité et la complexité des textes européens existants (sept traités et des centaines d'articles sans compter les normes et les souhaits ou vœux pieux) il a souligné le caractère irrationnel de la situation institutionnelle actuelle de l'Union européenne en affirmant que « la Constitution européenne existe » mais que « personne ne l'a jamais rencontrée » avant d'asséner « notre Constitution est illisible, inintelligible... L'Europe n'a toujours pas de Constitution ». Monsieur Duhamel a demandé que, sans faire du contenu d'un texte constitutionnel un préalable, le chantier soit rapidement mis en œuvre et a proposé à ses collègues de procéder en deux temps. Une première étape consisterait à réorganiser rapidement les traités existants, la seconde, qui durerait jusqu'à 2004, permettrait de rédiger et d'adopter une véritable constitution européenne. Comme les fédéralistes, l'élu socialiste a ainsi demandé que ce processus démarre dès la Conférence intergouvernementale de Nice, « La réorganisation des traités doit être décidée à Nice. Que le Parlement et la Commission s'y attellent dès janvier 2001, que la Cour nous donne son avis au printemps, que le Conseil adopte le traité fondamental en été, et que les Parlements nationaux l'adoptent ». Pour Olivier Duhamel, la deuxième étape elle-même pourrait être menée en parallèle et commencer elle aussi dès la mi-décembre et il a affirmé à ce sujet que « le Parlement européen et la Commission sont disponibles » avant de préciser qu'après que ces deux institutions et le Conseil européen se soient consultés et soient parvenus à un texte commun il faudrait donner la parole au peuple européen : « Je rêve d'un référendum européen où les électeurs de tous les Etats membres débattraient du même objectif : leur Constitution ». Le parlementaire européen a conclu son allocution en déclarant que « en 2004 au plus tard, la Constitution européenne pourrait être adoptée ».

Les séminaires de Ventotene :

« L'Union européenne, le fédéralisme et la démocratie internationale »

Début septembre se sont déroulés les deux traditionnels séminaires, italien et international, de formation fédéraliste de Ventotene, sur l'île où Altiero Spinelli et Ernesto Rossi, prisonniers du fascisme italien, écrivirent en 1941 le *Manifeste de Ventotene - Pour une Europe libre et démocratique*.

Ils ont réuni pendant une semaine une centaine de jeunes militants fédéralistes qui ont suivi par moitié les deux programmes avant de participer à une séance de clôture commune. La séance inaugurale a vu les interventions, outre des représentants des collectivités régionales et locales, d'Alfonso Iozzo, Président du MFE italien, du vice-président de l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes, Gabriele Panizzi, de Keith Best pour le Mouvement fédéraliste mondial et de Paolo Vacca, Président européen de la JEF. Les intervenants ont traité des thèmes de la nature de l'Etat fédéral, du cours de l'histoire, du nationalisme et du pacifisme, des problèmes de l'action politique fédéraliste... Evidemment les débats se sont concentrés cette année autour des principaux

points du débat politique européen actuel suite aux propositions de Joschka Fischer pour une Constitution européenne et dans la perspective de la manifestation de Nice du 7 décembre.

La cérémonie de clôture a été l'occasion d'une réflexion sur l'édition 2001 des deux séminaires. Le Président de la Région Latium, Claudio Fazzone, dans son intervention, a rappelé que 2001 serait tout à la fois le 60^{ème} anniversaire du Manifeste de Ventotene et le 20^{ème} anniversaire des séminaires de formation fédéraliste sur l'île. Il a indiqué l'engagement des autorités régionales pour le plein succès de la célébration de ces anniversaires. Il convient donc, dès maintenant, de préparer ces événements sans oublier que 2001 accueillera en outre à Ventotene aux mêmes dates la prochaine réunion du Conseil mondial du Mouvement fédéraliste mondial qui verra converger également vers l'île une cinquantaine de responsables fédéralistes venus de tous les continents.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 29 septembre 2000

LE "NON" DES DANOIS A L'EURO RENFORCE LA NECESSITE D'UNE AVANT-GARDE EUROPEENNE

L'Union des Fédéralistes Européens (UEF supranationale) regrette que le peuple danois n'ait pas compris la nécessité de partager la souveraineté monétaire au sein d'un grand marché européen unique.

Pour les fédéralistes, la monnaie unique ne représente pas une fin en soi mais un moyen au service d'une politique macro-économique européenne, particulièrement utile dans le contexte de la mondialisation.

L'U.E.F. prend acte du vote démocratique des citoyens danois. Toutefois, elle estime que tant le Danemark que les quatorze autres Etats membres de l'Union européenne doivent -sans tergiverser- en **tirer les conséquences politiques** en ce qui concerne la poursuite de la construction européenne.

S'il est légitime que la population d'un Etat ne souhaite pas avancer vers une union européenne plus étroite dans ses dimensions économique, sociale, environnementale ou politique, il serait **anti-démocratique** que cet Etat empêche les autres peuples européens de le faire.

*" La voie vers une union politique, incluant une véritable union économique et monétaire et une politique extérieure et de sécurité commune, doit rester ouverte. La solution proposée depuis longtemps par les fédéralistes de constituer une **avant-garde des peuples et des Etats d'Europe**, qui veulent aller au-delà de l'intégration économique du continent européen, prend aujourd'hui tout son sens "*, a déclaré le Président de l'U.E.F., le Député européen Jo Leinen.

« Dès les Conseils européens de Biarritz et de Nice, les Chefs d'Etat et de gouvernements doivent engager les prochaines étapes de la construction européenne et permettre à une telle avant-garde de se constituer, voie déjà tracée par les discours de Joschka Fischer, Jacques Chirac, Jacques Delors, Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt », a demandé le Président de l'UEF.

Secrétariat général européen : Place du Luxembourg 1 – B-1050 Bruxelles

Tél : (32)2.508.30.30 – Fax : (32)2.512.66.73

E-mail : uef.european.federalists@skynet.be

<http://www.euraction.org>

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE

Résolution du Comité Fédéral de l'UEF (Bruxelles, 14 et 15 octobre 2000) sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, élément constitutif important pour la Constitution Européenne

A. considérant que la "Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne" est un **élément constitutif** important pour la future **Constitution Européenne** ;

B. considérant que les droits et libertés des citoyennes et citoyens constituent la base commune de valeurs pour la politique dans l'Union européenne ;

C. considérant que le catalogue des droits fondamentaux représente la carte de visite pour le modèle européen de société et contribuera à une meilleure identification des gens avec la politique européenne ;

D. considérant que les personnes dans l'Union européenne doivent pouvoir faire valoir leurs droits et libertés devant la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) ;

E. considérant que la Charte ne prendra toute sa signification qu'à partir du moment où l'Union européenne sera dotée d'un gouvernement et d'institutions démocratiques qui mettront en œuvre les objectifs et valeurs de la Charte ;

1. demande que la Charte des droits fondamentaux ne reste pas une simple proclamation solennelle des chefs d'Etat et de gouvernement qu'après Nice on ouvre un débat public sur le texte actuel afin que les droits et libertés des citoyens soient renforcés, que la Charte définitive soit intégrée dans la Constitution européenne et que le catalogue des droits fondamentaux se voit doté de la **force juridique contraignante** ;

2. exige en conséquence que le Sommet européen des 7 et 8 décembre à Nice :

a) intègre la Charte des droits fondamentaux dans les Traités européens,

b) si cela n'était politiquement pas possible, énonce la **procédure** et le **calendrier** pour l'intégration de la Charte dans la future Constitution Européenne ;

3. décide que l'U.E.F., en coopération avec les partis politiques, les syndicats, le Forum Permanent de la Société Civile et d'autres ONG, fera **pression** pour que l'ensemble des droits fondamentaux devienne une partie de la Constitution européenne afin que la personne humaine, et non le marché, soit au centre de la politique européenne.

A l'occasion de sa Commission nationale réunie à Toulouse L'UEF-France reçue par Dominique Baudis

Des représentants de l'UEF-France (dont Martine Méheut -Présidente, Daniel Hulas -Secrétaire général, Jean Ordner -- ancien Président...), de l'UEF-Europe (Bruno Boissière - Secrétaire général) et de l'UEF-Midi-Pyrénées (Philippe Féral, Jean-Louis Duclusaud, Julien Weisbein, Joan Claret -également Président du *Casal Catala* et ancien vice-président de l'université de Toulouse Le Mirail) ont été accueillis à l'Hôtel de Ville du Capitole par M. Dominique Baudis, Maire de Toulouse (UDF) et ancien député européen.

Martine Méheut, au nom de l'UEF-France, a chaleureusement salué l'Européen convaincu, le fédéraliste (encore) inavoué et le Maire d'une ville qui aura su saisir sa « chance européenne » pour asseoir son développement économique et culturel.

De son côté, Bruno Boissière a par ailleurs souligné l'importance fondamentale des élus locaux dans la construction d'une Europe fédérale. Il avait ainsi invité Dominique Baudis à participer à la manifestation européenne des citoyens et citoyennes prévue le jeudi 7 décembre à l'occasion du Sommet de Nice afin de réclamer une Constitution de l'Union européenne.

Visiblement touché par ces discours, Dominique Baudis a rappelé l'importance et l'ancienneté de son engagement européen, fondateur de son engagement politique plus général. L'Europe a été une chance pour Toulouse et, selon lui, elle doit l'être également pour la France. Saluant l'action de l'UEF, notamment dans la région Midi-Pyrénées, M. Baudis s'est d'ailleurs montré favorable au thème d'une Constitution européenne fédérale et avait ainsi laissé entrevoir la possibilité pour lui de participer à la manifestation de Nice à l'occasion de laquelle les fédéralistes souhaitaient réunir, auprès des citoyens venus de toute l'Union européenne et des représentants de la société civile, un millier d'élus locaux et de parlementaires nationaux et européens.

Parallèlement aux travaux de la Commission nationale, l'UEF-Midi-Pyrénées avait également organisé la veille un dîner débat sur le thème de *la Présidence française de l'Union européenne* qui a réuni quelques dizaines de personnes. A cette occasion trois orateurs ont introduit le sujet et répondu aux questions des participants, Mme. Méheut, M. Christian Hen, Président du Mouvement européen Haute-Garonne/Ariège et M. Gérard Onesta, parlementaire européen (Verts) et vice-Président de cette assemblée.

Julien WEISBEIN
(Secrétaire général de l'UEF Midi-Pyrénées)

Formia – 8 au 10 septembre 2000 Réunion du Comité fédéral européen de la JEF

Le Comité fédéral de la JEF s'est déroulé à Formia, sur la péninsule italienne, à l'issue des séminaires de Ventotene, et a été principalement consacré à la préparation de la manifestation de Nice du 7 décembre et de la « Journée de l'élargissement » du 9 novembre. Malgré le mauvais temps qui avait bloqué à Ventotene la moitié des participants et retardé leur arrivée d'un jour, la réunion a été satisfaisante et a confirmé le plein engagement de la JEF et de ses sections nationales pour un plein succès de la manifestation pour la Constitution européenne. Chaque organisation membre, nationale ou

locale, s'est engagée à amener un minimum de 50 participants à Nice afin de représenter un front fédéraliste conséquent de militants provenant tant de l'Union européenne que des pays candidats. Le Comité fédéral a par ailleurs rappelé son soutien à la Charte des droits fondamentaux tout en précisant qu'elle ne doit pas être considérée comme un objectif ultime mais tout au contraire comme un point de départ pour ouvrir après la Conférence intergouvernementale de Nice une réelle phase constituante.

La Grèce pour une union européenne fédérale

Le représentant grec au sein du groupe des représentants nationaux chargé à Bruxelles de préparer la CIG de Nice, le professeur Panayotis Ioakimidis, a déclaré qu'il est important pour son pays de « garantir la finalité politique de la construction européenne ».

S'opposant au représentant britannique qui s'inquiétait du retard que le débat sur l'avenir de l'Europe pourrait causer à l'élargissement, M. Ioakimidis a précisé que, pour la Grèce, s'il n'était pas question de remettre en cause l'élargissement, il fallait aller vers « une transformation de l'Union en une union politique à caractère fédéral, dans le respect du modèle communautaire ». Il a enfin noté que la position grecque sur la réforme institutionnelle était très voisine de celle du Parlement européen.

MANIFESTE EUROPEEN DE CLUNY

RENCONTRES EUROPEENNES DE CLUNY (17-20 JUILLET 2000)

350 citoyens européens, responsables associatifs et politiques, scientifiques, théologiens, philosophes, se sont réunis à Cluny (Saône et Loire) du 17 au 20 juillet 2000. Ils ont débattu du sens et de l'avenir de l'Europe. A la suite de ces rencontres, auxquelles différentes personnalités avaient tenu à adresser des messages (parmi lesquelles messieurs Vaclav Havel, Président de la République tchèque, et Romano PRODI, Président de la Commission européenne) et en réponse à ces communications, les participants ont adopté un Manifeste européen de Cluny qui « entend mobiliser tous ceux qui veulent fonder une Europe authentiquement civique ». Des militants fédéralistes, dont René Cassier, Président de l'UEF Rhône-Alpes, ont participé à cette manifestation.

Nous, citoyens d'Europe et du Monde, unis dans la diversité de nos cultures et de nos convictions,

- faisant mémoire des tragédies qu'ont généré les fanatismes, les intolérances et les idéologies, dont l'Europe a trop longtemps été le creuset,
- persuadés que l'œuvre des Pères fondateurs, engagée il y a 50 ans, a rendu possible la réconciliation entre les nations d'Europe et entre l'Europe et les peuples qu'elle avait colonisés ou aliénés sur les 5 continents,
- convaincus que cette réconciliation n'a dorénavant de sens que si elle inclut pleinement les pays d'Europe centrale et orientale, trop longtemps victimes de la déchirure du continent,
- certains que la prospérité économique et les échanges marchands ne constituent ni le but ultime, ni l'unique moteur de la construction européenne,
- soulignant que le projet européen ne se définit ni sur des critères géographiques, ni sur des délimitations ethniques ou religieuses, et qu'il doit être ouvert à tous ceux qui partagent ses valeurs et veulent vivre ensemble,
- convaincus qu'au cœur du modèle démocratique européen, la personne humaine et les communautés auxquelles elle choisit d'appartenir, participent avec toutes leurs ressources, à l'élaboration du destin commun de l'humanité,
- également convaincus que le perfectionnement de l'humain en la personne humaine passe par un dialogue permanent entre les approches scientifiques, philosophiques, artistiques, culturelles et spirituelles,
- constatant les difficultés auxquelles sont confrontées les négociations intergouvernementales, dans leurs tentatives de réforme des institutions de l'Union :

- affirmons que l'aboutissement de l'œuvre des Pères fondateurs de l'Europe exige désormais que les citoyens prennent pleinement part à sa fondation,
- jugeons donc nécessaire la mise en chantier d'une Constitution européenne, texte clair et compréhensible, que tous les élèves des écoles d'Europe pourront s'approprier et qui scellera la volonté des citoyens d'Europe à vivre ensemble autour de valeurs communes,
- désirons que la Constitution européenne, élaborée et approuvée démocratiquement, énonce les droits fondamentaux, les devoirs des citoyens et des Etats, les valeurs sur lesquelles l'Europe a grandi, le sens et le but de cette intégration, et souhaitons que cette Constitution clarifie les compétences et les relations mutuelles de nos institutions communes - Parlement européen (assemblée des peuples), Conseil (assemblée des Etats), Commission (exécutif commun politiquement responsable devant les assemblées) et Cour de justice

- (juridiction suprême)- sans lesquelles rien de durable ne peut être construit,
- soulignons que la préparation de la Constitution européenne doit pleinement associer les peuples des Etats en négociation d'adhésion, et ne devra en aucun cas retarder le processus d'élargissement mené en parallèle, dont l'urgence est grande,
- stipulons que l'entrée en vigueur de la Constitution européenne devra avoir lieu dans les Etats dont les peuples l'auront démocratiquement approuvée, même si les peuples d'un ou plusieurs autres Etats ne se prononçaient pas d'emblée en sa faveur,
- décidons de lancer le présent manifeste sur Internet,
- faisons appel aux citoyens d'Europe et du Monde, aux députés nationaux et européens, aux associations et aux syndicats, aux partis politiques, aux communautés religieuses ; aux gouvernements et aux institutions de l'Union, pour qu'ils s'associent à notre démarche, contribuant ainsi à la réconciliation de l'Europe avec elle-même, ses citoyens et avec le Monde.

Déclaration de la **Fédération internationale des Maisons de l'Europe (FIME)** *relative à la Constitution européenne*

Remarque préliminaire

La politique européenne se trouve à une importante croisée des chemins. L'alternative est évidente : soit nous recevons l'Europe dite « des Nations » avec des traités entre gouvernements et une toute puissance du Conseil des ministres, soit nous réussissons à construire « l'Europe des citoyennes et citoyens », avec une constitution comme base juridique et le Parlement européen ainsi qu'un gouvernement européen démocratiquement contrôlé en tant que moteurs de la politique communautaire.

Or, même dans le cas du maintien du « statu quo », c'est la stagnation et, par conséquent, un pas en arrière qui menacent le processus pour l'unité européenne. Pour éviter une telle évolution, la construction européenne doit faire une avancée qualitative. Les importants déficits de l'Union européenne -manque de démocratie et d'efficacité- doivent être comblés. Si les institutions européennes n'intègrent pas des réformes fondamentales, nous assisterons bientôt à l'incapacité totale d'agir de la Communauté, vu le nombre croissant de ses Etats membres.

Le soutien des citoyens à la construction européenne s'effrera également si la politique européenne n'est pas en mesure d'identifier les problèmes et de les résoudre : la lutte contre la criminalité transnationale et le chômage massif, en passant par le rétablissement de la paix en cas de conflits armés en Europe, jusqu'à l'apaisement d'affrontements violents à l'intérieur même de l'Union qui se déclenchent à cause de problèmes de minorités ou pour des raisons religieuses.

L'avancement de la construction européenne et tout particulièrement la mise en œuvre d'une Union politique ont besoin d'une légitimation démocratique suffisante. Des traités entre les gouvernements ne suffisent plus : le temps est venu de rédiger maintenant une Constitution européenne !

C'est la raison pour laquelle LA FIME a formulé la déclaration suivante, qui servira de base pour une identité et une conscience européennes.

DECLARATION

Une Constitution européenne devrait englober les aspects suivants :

- Les droits fondamentaux ne constituent toujours pas un élément fixé par écrit dans les traités. Ce n'est qu'à travers la jurisprudence de la Cour de justice européenne qu'ils sont généralement considérés comme principes juridiques fondamentaux. Mais de nos jours, le renvoi aux constitutions nationales et à la Convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe n'est plus suffisant. La priorité d'une constitution européenne doit de ce fait être un recueil des droits de l'homme et du citoyen. Les droits de l'homme et du citoyen ne peuvent être que complémentaires à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, appliquée par la Cour européenne des droits de l'homme. Ceci est nécessaire pour protéger l'individu, tout en garantissant ses droits de participation à la vie communautaire.
- Le droit européen en vigueur connaît quelques approches et formes garantissant des droits fondamentaux et reflétant ainsi un consensus des citoyens de l'Union sur des valeurs communes. L'interdiction de discrimination à cause de la nationalité en constitue un des éléments centraux. La reconnaissance du principe de la libre concurrence, de l'égalité de l'homme et de la femme ou alors de la nécessité de protéger l'environnement illustrent également que l'Union s'est déjà constituée en partie comme communauté de valeurs. La construction européenne ne doit pas limiter les droits des citoyens de l'Union, mais doit au contraire les élargir. La citoyenneté européenne doit assurer que nul ne sera discriminé dans la vie active et privée en raison de ses origines religieuses, culturelles ou nationales.
- Lors d'une restructuration des institutions, il faut adopter leur composition, leurs fonctions, leur manière de coopérer et leur organisation afin de les rendre plus démocratiques et efficaces. Pour des raisons de transparence, une répartition claire des responsabilités est indispensable. En outre, une constitution pourrait parer à une sur réglementation de la part de l'Union européenne. Une claire séparation des pouvoirs en serait un moyen et pourrait se traduire par la mise en place :
 - d'une chambre des citoyens, voire le Parlement européen, et d'une chambre des Etats représentant les pays membres comme organes législatifs,
 - d'un gouvernement européen comme organe exécutif,
 - d'une Cour de justice européenne agissant sur la base d'un espace juridique de droit pénal européen, ainsi que d'une Cour constitutionnelle et administrative européenne en tant qu'organes juridictionnels.
- Après avoir achevé l'Union économique et monétaire, le moment est venu de réaliser maintenant la dimension politique de l'unification européenne. Economiquement parlant, l'Union européenne est un géant que l'on doit doter des pouvoirs de décision politiques appropriés. Le passage à l'euro à lui seul exige de faire évoluer les points communs dans bien d'autres champs d'action politique. Dans la « zone euro », les politiques budgétaires, économiques et fiscales ainsi que les indices de la politique sociale doivent également être harmonisés.

De plus, un régime fédéral pourrait exprimer ce qui est inhérent à l'Union européenne : la volonté de créer une Europe unie dans la diversité. Le fédéralisme est la seule structure qui permette de réaliser une fédération basée sur une constitution, respectant à la fois les différences religieuses, culturelles, locales, régionales, nationales et politiques.

Rhône-Alpes :

Les fédéralistes européens et mondiaux au 3^{ème} Salon du livre antifasciste (Givors – 19 au 22 octobre)

Organisé sous le parrainage d'un large comité regroupant résistants, élus locaux, écrivains ou artistes, universitaires et membres du gouvernement le 3^{ème} Salon du livre antifasciste s'est déroulé à Givors. Les deux premières éditions de cette manifestation culturelle et politique s'étaient déroulées en Provence Côte d'Azur, à Gardanne et à Martigues. Sur 1500 m². étaient regroupés les stands de livres, disques, expositions et stands associatifs. De nombreuses associations, libraires ou éditeurs avaient prêté leur contribution à l'événement organisé par ZAP 21 (Zone antifasciste prioritaire pour le XXI^{ème}. siècle) qui a également été l'occasion de contacts multiples lors de tables rondes, débats et conférences avec le public et les militants des autres associations les plus présentes telles que Ras l' Front (Lyon et Vitrolles), la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, ATTAC, l'Association française des bibliothécaires...

Les fédéralistes mondiaux (MFM) et l'UEF avaient décidé de participer à l'événement, malheureusement concurrencé par d'autres manifestations qui l'ont privé d'une affluence plus importante. Presse fédéraliste avait également saisi l'occasion de rappeler les racines du fédéralisme, européen et mondial, par la publication d'une brochure : *Le fédéralisme : de la Résistance à l'unité européenne*. De nombreux autres documents fédéralistes ont également été distribués à cette occasion en particulier sur la manifestation européenne de Nice, la Constitution européenne et le Tribunal pénal international.

Jean-Luc PREVEL

Publié à l'occasion
du 3^{ème} Salon du livre antifasciste

Le fédéralisme : de la Résistance à l'unité européenne

« Unir l'Europe pour unir le Monde »

Introduction ● Editorial de « *L'Europe fédéraliste* » - n° 1 - Septembre-octobre 1944 : « 1919 » ● Henry Frenay - de *Combat* à l'Union européenne des fédéralistes ● Hommage à Luciano Bolis ● L'idée fédéraliste et l'unité européenne dans la résistance ● Le Manifeste de Ventotene ● Bibliographie

PRESSE FEDERALISTE

A nous commander contre 12 FF l'exemplaire, 10 FF l'unité pour 10 exemplaires, 8 FF l'unité pour 20 exemplaires ou plus.

L'Union européenne et Jörg Haider

L'AUTRICHE ET L'AVENIR DE L'UNION EUROPEENNE

Le cas Haider est un signal très alarmant de la situation contradictoire dans laquelle se trouve le processus d'unification européenne et de l'urgence dramatique de la nécessité de réaliser le saut qualitatif vers une assise fédérale. Il convient tout d'abord de rappeler les faits.

Les élections autrichiennes du 3 octobre 1999 ont vu un succès éclatant du parti libéral de Jörg Haider, qui avec plus de 27 % des suffrages a dépassé le parti

populaire et est devenu le deuxième parti national derrière les sociaux-démocrates. Le parti libéral autrichien (FPÖ) se trouve aujourd'hui en dehors du regroupement des libéraux-démocrates européens et présente de claires analogies avec les mouvements extrémistes de droite de Le Pen et Mégret en France ou les Republikaner allemands, tant par son opposition à l'unification européenne (à l'occasion du référendum autrichien sur l'adhésion à l'Union européenne il a appelé à voter contre) que par ses prises de position xénophobes ou racistes et ses jugements ambigus sur le nazisme. Malgré cela les démocrates-chrétiens n'ont pas hésité à

donner vie en février 2000 à un gouvernement de coalition présidé par Wolfgang Schüssel, avec les libéraux de Haider, en mettant fin à une traditionnelle coalition avec les sociaux-démocrates. Le président fédéral, Thomas Klestil, a cependant soumis aux partenaires de la nouvelle coalition une déclaration contraignante en faveur des valeurs démocratiques fondamentales et de l'orientation européenne, y compris une claire dénonciation de l'intolérance, de la xénophobie, de l'antisémitisme et du racisme et un engagement à soutenir l'approfondissement et l'élargissement de l'Union européenne. Malgré cela les 14 gouvernements partenaires de l'Autriche ont décidé d'appliquer des sanctions vis-à-vis du gouvernement Schüssel, comprenant en particulier l'arrêt des rapports bilatéraux au plan politique et le refus de soutenir des candidats autrichiens aspirant à des charges au sein d'institutions internationales. Pour sa part, la Commission européenne a déclaré que le travail des institutions européennes ne sera pas affecté par la limitation des relations bilatérales et qu'elle suivrait attentivement l'évolution de la politique autrichienne afin de contrôler le respect des articles 6 et 7 du Traité constitutif de l'Union européenne qui prévoient des sanctions (pouvant aller jusqu'à la suppression du droit de vote au sein du Conseil des ministres) contre les Etats membres coupables de violer les droits fondamentaux garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales approuvée par le Conseil de l'Europe en 1950.

Cette situation de crise dans les rapports entre le gouvernement autrichien et ses 14 partenaires de l'Union européenne a provoqué une ample discussion à propos de laquelle il est important de faire quelques observations traitant de la démocratie et de son étroit rapport avec le processus d'intégration européenne.

Je pense tout d'abord qu'il faut rejeter la thèse qui contesterait la légitimité de l'initiative des gouvernements partenaires de l'Autriche. Le raisonnement à faire est élémentaire face à ceux qui considèrent illégitime, au nom du respect de la souveraineté nationale, une ingérence dans les affaires internes de l'Etat autrichien. Il est évident que les Etats qui adhèrent à l'Union européenne participent à un processus de dépassement, graduel, de la souveraineté nationale absolue, et entrent de fait dans un système d'interdépendance tellement profond qu'il rend complètement dépassé la distinction traditionnelle entre les questions internationales et les questions internes. En l'occurrence, la participation au gouvernement d'un Etat membre de l'Union européenne d'une force politique extrémiste est un précédent très dommageable pour les forces politiques qui en France, en Allemagne et dans d'autres pays s'efforcent de maintenir un cordon sanitaire contre leurs propres adversaires extrémistes.

Plus complexe est la réponse à apporter à ceux qui prétendent que toute condamnation à l'égard de Haider ou des démocrates-chrétiens autrichiens qui ont accepté de former avec sa formation un gouvernement de coalition est moralement illégitime car la force de Haider

lui vient du suffrage populaire ; pour cette raison l'initiative des partenaires européens de l'Autriche serait un déni de démocratie. Qu'il s'agisse là d'un argument fallacieux est montré sans aucun doute par le fait que le rappel que le suffrage universel a également amené Hitler et les nazis au pouvoir. Il est en fait faux d'affirmer que le suffrage populaire constitue le rempart ultime de la démocratie qui réside, au contraire, dans les règles libérales et démocratiques. Celles-ci comprennent, fondamentalement, l'acceptation sans réserves de la liberté égale pour tous, et, donc, le refus sans concession du racisme et de la xénophobie. Est un « anti-démocrate » celui qui refuse ouvertement les règles de la démocratie mais aussi celui qui les refuse de manière moins formelle mais les utilise pour les abolir. C'est pourquoi il est parfaitement légitime d'exclure de la compétition démocratique ceux qui, ouvertement ou de manière plus hypocrite, n'en acceptent pas les règles. Il convient ici de rappeler que, proprement à la lumière de l'expérience, la constitution allemande a validé le principe de la « démocratie militante » qui permet la mise hors la loi des forces politiques anticonstitutionnelles y compris lorsqu'elles ne font pas usage de la violence. Ce principe devrait être repris dans la Constitution européenne lorsque l'Union européenne se transformera en Etat fédéral.

Ceci précisé, outre le fait qu'il est extrêmement difficile de savoir lorsqu'une force politique constitue réellement un danger pour la démocratie, la véritable difficulté réside dans le fait que, lorsqu'une force antidémocratique devient suffisamment puissante électoralement il est quasiment impossible, et parfois contre productif, de l'exclure de la compétition électorale. C'est donc le devoir de tout démocrate de prendre acte, lorsque près du tiers de l'électorat d'un pays membre de l'Union européenne vote pour une telle force politique que cela témoigne d'une maladie grave de la démocratie dont il faut rechercher et comprendre les causes.

Le problème est donc en réalité non de condamner mais de trouver un remède au mal. Aujourd'hui dans le cas de l'Autriche, l'Europe ne semble pas dans la bonne voie. Si l'on exclue les sympathisants, plus ou moins avérés, de Haider, les hommes politiques européens se partagent entre deux attitudes : ceux qui le condamnent ainsi que le gouvernement dont son parti est partie prenante, convaincus que l'isolement de l'Autriche renforce l'opposition interne et un avertissement contre des tentations similaires dans d'autres pays de l'Union, et ceux, à l'opposé, qui affirment qu'isoler l'Autriche est une attitude contre productive en particulier parce qu'il pourrait amener l'Autriche à bloquer par le veto tout progrès de l'intégration européenne. Ces derniers estiment en outre qu'une certaine collaboration avec le gouvernement autrichien contraindrait Haider et son parti à abandonner certaines positions passées et à accepter sans réserves les règles de la démocratie et de la collaboration internationale. Ces attitudes opposées sont toutes aussi fausses les unes que les autres. Tout dépend en fait de la force de la démocratie en Europe et de la capacité du processus d'intégration européenne à

constituer des points de référence pour les aspirations et les espérances des citoyens. Si la démocratie et l'Europe étaient fortes, les deux attitudes opposées que nous avons résumées seraient également payantes. Mais aujourd'hui il manque aux gouvernements et aux forces politiques une vision réellement européenne et la démocratie est faible de telle manière que ni la condamnation ni l'absolution ne peuvent affaiblir Haider. Les institutions européennes existent et il va de soi qu'elles permettent d'éviter certaines dérives. Mais il devient licite de se demander jusqu'à quand pourra durer cette situation si le processus d'intégration européenne n'affronte pas courageusement ses propres limites et contradictions.

Haider n'est pas seul en Europe. Il existe actuellement d'autres forces, qu'elles se présentent sous le masque du nationalisme et de l'autoritarisme ou parfois sous celui du micro-nationalisme. Dans les deux cas il s'agit de forces antidémocratiques et anti-européennes. La démocratie en Europe est faible et la réaction vis-à-vis de Haider a été pour beaucoup de gouvernements une réaction de peur. La raison essentielle de la faiblesse de la démocratie européenne réside dans le déficit démocratique qui caractérise le processus d'intégration européenne malgré ses résultats positifs en matière de pacification et de conditions de vie.

Le déficit démocratique de l'intégration européenne réside dans le fait que les souverainetés démocratiques nationales se sont vidées de leur sens sans qu'émerge dans le même temps une souveraineté démocratique européenne. La création de l'euro ne peut qu'aggraver cette situation. Il en résulte le paradoxe que là où l'on décide il n'y a pas de démocratie et que là où il y a démocratie on ne décide plus. Le déficit démocratique est également aggravé par un déficit d'efficacité car les institutions européennes privées de légitimité démocratique et basé sur l'unanimité pour les questions importantes sont bien incapables de prendre des décisions efficaces et opportunes dans les domaines qui intéressent le plus les citoyens européens. Il suffit de penser à la sécurité économique et sociale (lutte contre le chômage et protection des statuts sociaux qui réclament une Union européenne avec un budget et des politiques communes adaptées au défi de la mondialisation), à la sécurité interne (pour lequel est centrale la question de l'émigration qu'une souveraineté démocratique européenne serait en mesure de juguler grâce à l'élargissement et à une aide réelle au développement et à la stabilisation des zones d'émigration), à la sécurité externe (qui réclame une Europe réellement capable d'agir sur le plan international pour affronter les risques de l'instabilité de l'équilibre international post-bipolaire).

Le déficit démocratique européen, et en conséquence son déficit d'efficacité, entraîne que la démocratie, comprise comme la confrontation pacifique

des idées sur le bien commun, est disqualifiée dans tous les domaines. Il en découle également une grave crise d'identité, de l'idée même de citoyenneté et du sentiment d'appartenance politique. Il n'y a que deux issues à cette impasse : une issue réelle et une issue apparente : soit l'on démocratise le niveau où se prennent les décisions, ou l'on tente de ramener les décisions au seul niveau où existe encore la démocratie formelle. Mais, si l'on s'engage sur la seconde voie, étant donné que la démocratie ne peut plus fonctionner au seul plan national, la seule solution pour récupérer un sentiment fallacieux d'appartenance à une collectivité humaine passe par l'exaspération nationaliste ou micro-nationaliste, l'autoritarisme, le repli identitaire et la xénophobie. « Récupérer la nation » signifie magnifier et anoblir son histoire sous tous ses aspects et c'est pourquoi l'on assiste en France ou en Allemagne à la réhabilitation du fascisme du régime de Vichy ou du nazisme alors qu'en Italie beaucoup de pulsions nazillones ont été récupérées par les mouvements sécessionnistes. Il est évident que le fascisme actuel n'est plus un fascisme impérial mais un fascisme « provincial ». Il ne sert à rien pour endiguer cette tendance de redoubler de grandes déclarations démocratiques. La démocratie c'est aussi une technique de conquête du pouvoir et là où il n'existe pas ou plus de pouvoir, ni la perspective de créer un pouvoir nouveau, il n'y a pas de démocratie, pas d'espace citoyen, pas de vrai débat, pas de possibilité d'émergence d'une opinion commune. Ainsi parler de démocratie sans Etat n'est que le signe du degré déplorable de décadence atteint par la pensée politique dans le cadre défini par l'épuisement des souverainetés démocratiques nationales en l'absence de l'apparition d'une réelle souveraineté populaire supranationale.

La conclusion c'est que Haider peut être vaincu seulement dans une perspective européenne. Mais envisager aujourd'hui une perspective européenne ce ne peut être que mettre au centre du débat politique un projet concret d'unité politique démocratique, c'est-à-dire un Etat fédéral européen qui n'embrasse dans un premier temps qu'un noyau de pays relativement petit et qui s'élargisse successivement au continent européen dans son ensemble. Les valeurs s'affirment par des projets et non pas par de grandes déclamations. Il est nécessaire de rappeler pour conclure que, dans le cadre d'une fédération européenne démocratique et capable d'agir, en mesure de redonner aux citoyens européens le sens de participer à un grand dessein d'essence universelle et une grande patrie susceptible de jouer un grand rôle dans le monde, même l'idée des petites patries qui joue aujourd'hui largement un rôle néfaste et qui est exploitée par les forces de la désagrégation et de l'autoritarisme, reprendrait sa valeur fondamentale de lieu où prend source la démocratie et où elle se renforce dans la quotidienneté des rapports individuels.

Sergio PISTONE

(Professeur d'histoire de l'intégration européenne - Université de Turin -
Article publié dans *Piemonte Europa* - juillet 2000 - Membre du Comité fédéral de l'UEF)

Le processus de Matignon donne des idées à l'Union démocratique bretonne (UDB)

« L'UDB soutiendra toute initiative de nature à alimenter le débat sur la nécessité d'un statut d'autonomie pour la Bretagne, à droite comme à gauche. Dans cette optique, elle organisera prochainement un débat public auquel seront conviés tous les partis démocratiques. Elle y exposera son projet de statut particulier pour la Bretagne qu'elle a adopté en 1999.

Au-delà de ce débat public, l'UDB organisera en Bretagne début février 2001 une conférence internationale sur les autonomies régionales en Europe à laquelle seront invités des acteurs politiques mais aussi des responsables économiques, des syndicalistes, et des acteurs culturels de quatre régions dotées d'un statut d'autonomie (Pays de

Galles, Galice, Andalousie et Sardaigne). Nous avons retenu ces quatre régions car le niveau de vie moyen de la population y est inférieur à la moyenne nationale, ce qui nous permettra de mieux répondre à ceux qui déclarent que l'autonomie ne prête qu'aux riches. Cette conférence, inédite en Bretagne, devrait éclairer l'opinion publique bretonne sur la situation institutionnelle dans les Etats voisins ».

(Extrait d'un entretien avec Christian Guyonvarc'h, porte parole de l'UDB, paru dans le n° 41, septembre 2000, du mensuel *LEMA* publié par le Parti National basque EAJ-PNB - 25, rue Thiers - 64100 Bayonne - Fax 0559595484 - Tél. 0559461534 - email : ejp.pnb@wanadoo.fr)

REFLEXIONS SUR NOTRE AVENIR

D'abord, le présent. Des événements récents ont mis en lumière avec une acuité particulière l'actualité des problèmes régionaux en Europe. L'actualité la plus sanglante, dont on se serait bien passé, est liée aux assassinats perpétrés par l'ETA. Cette dérive criminelle montre hélas comment des fanatiques peuvent, au mépris de l'opinion de l'immense majorité des Basques, mettre en péril un processus dans lequel le Pays basque a pourtant obtenu une très large autonomie de la part de l'Espagne. Egalement préoccupante est l'actualité de la Corse, puisque l'accord de Matignon n'a pas mis fin à l'assassinat et aux bombes.

Toutefois, il faut reconnaître que cet accord, s'il n'est pas dans le futur mis en pièces, va être un événement exceptionnel dans la longue histoire des Français qui ont la volonté que les choses bougent enfin en ce qui concerne leurs droits à plus de liberté et d'autonomie, là où ils sont, avec leur identité et leurs aspirations particulières. On peut espérer que cet accord va conduire à l'arrêt définitif de la violence en Corse. Ce côté exceptionnel n'a pas échappé aux professionnels du jacobinisme qui, au rythme de leurs retours de vacances, multiplient leurs déclarations contre cet accord, supposé mettre en danger « l'unité et l'indivisibilité de la République ».

Le gouvernement s'est d'ailleurs appuyé, sitôt l'accord signé, sur le principe de l'exception insulaire, qui ne saurait en aucun cas permettre une généralisation à d'autres régions. La classe politique, à quelques exceptions notables près, a réagi défavorablement à l'idée d'une telle généralisation, qui s'attaquerait de front aux mythes fondateurs de la République.

Comment faire évoluer les choses ? L'exemple de l'URSS d'il y a dix ans montre qu'un système théoriquement programmé pour l'éternité peut s'effondrer soudainement et, ces derniers jours, la tragédie du Koursk illustre combien des responsables peuvent être amenés à remettre en cause leur attitude, pourtant bien ancrée dans les mœurs jusqu'à présent, sous la pression de l'opinion publique et des médias. Ceci montre aussi que, à l'image des grandes manifestations de ce côté des Pyrénées en faveur d'un département « Pays basque », il est essentiel de ne pas agir uniquement dans le cercle des professionnels de la politique.

Il y a deux scénarios : soit un parti politique français est prêt à prendre à son compte l'idée de la généralisation d'une « France à la carte » aux autres régions, soit les oppositions internes et externes rencontrées de la part des jacobins le contraignent à y renoncer. Dans le premier cas, une action concertée avec ce parti pourrait permettre de poursuivre le combat régionaliste en association avec une structure nationale fortement médiatisée. L'effet d'amplification résultant conduirait probablement à accélérer le processus de généralisation. Dans le deuxième cas, une bataille aura été perdue, et il faudra s'en remettre à l'opinion publique. Il faudra contourner le principe que cette opinion ne doit en principe s'exprimer qu'à travers ses représentants élus, les professionnels, pour décider de ces graves questions, et que la politique ne saurait se faire dans la rue. Le droit de manifester étant toutefois reconnu dans notre pays, rien n'interdit d'en faire usage. Mais pour défendre quoi ?

A ce stade, il convient d'aller au cœur du problème : qu'est-ce qui différencie les régionalistes des fédéralistes ? En prenant soin d'appliquer ce terme de fédéraliste au niveau national uniquement, il s'agit, dans le concept fédéraliste, de défendre une « France fédérale » ou « pseudo-fédérale », sans doute « à la carte », l'Espagne pouvant probablement, malgré son drame actuel, être la meilleure référence ; il est vrai que l'Espagne n'est pas au plan formel un Etat fédéral. Mais, où est la différence compte-tenu des larges délégations de pouvoir accordées par le pouvoir central ?

Les régionalistes, quant à eux, ne parlent jamais de la France. Bien que s'exprimant dans sa langue nationale, ils n'apparaissent généralement n'avoir qu'une vision négative de ce pays, réduit à son Etat. Ils reportent, semble-t-il, tous leurs efforts sur leur région, qui rassemble tout leur patrimoine, souvent linguistique, et, pour ce qui concerne le futur, ils préfèrent l'intégration de leur région dans « l'Europe des régions », ce qui permet de court-circuiter l'échelon national, dans l'espoir de pouvoir en définitive le faire disparaître.

Voilà deux visions à première vue antagonistes, qui ont pourtant un point en commun : le refus de l'Etat jacobin centralisé à outrance. En creusant un peu plus, on peut aussi trouver une valeur commune aux deux visions : l'importance du fait régional. Là où l'écart se creuse, c'est sur le rôle de la France, en tant qu'Etat et en tant que nation. Les réactions jacobines à l'accord de Matignon prouvent qu'il y a une véritable guerre idéologique menée de la part d'une partie significative des hommes politiques français, ce qui n'est pas étonnant en soi. Mais les arguments développés que l'accord de Matignon conduira à la destruction de la République seraient plus fragiles si certains régionalistes ne leur prêtaient pas le flanc en mettant en cause la nécessité d'une France pérenne.

Si, en effet, au lieu de s'attacher à un concept « pseudo-fédéraliste » d'un Etat « à la carte » à l'espagnole, on limite le champ de sa vision à sa région, en l'intégrant directement à l'Europe, il ne reste plus rien de la France. Or, cette vision ne saurait à court ou moyen terme recueillir l'adhésion de la majorité de nos concitoyens. La plupart d'entre eux sont attachés à ce qui est notre pays, tout en l'étant aussi à un ensemble plus restreint, province, ou région ou « peuple ». Il faut leur expliquer, car ce n'est pas évident, ce qu'est une vision moderne de la France du futur, une vision du XXIème siècle. Il faut leur montrer que, au delà des points de vue antagonistes, on peut concevoir une France pacifiée qui fasse plus de place aux régions tout en conservant un rôle à la République française à l'échelon national, non seulement au plan étatique (les fameuses prérogatives régaliennes, telles que défense et diplomatie), mais au plan culturel. L'histoire et la littérature françaises, par exemple, font partie de notre patrimoine commun même s'il ne doit pas être exclusif des patrimoines régionaux, si longtemps combattus par notre Etat. Au contraire, au niveau européen, il y a bien sûr des valeurs communes, mais, mises à part les régions transfrontalières, l'histoire a conduit en général à une communauté de destins moins étroite qu'au niveau national.

Si cette coexistence entre fédéralistes et régionalistes peut conduire à une vue synthétique donnant la place qui leur revient, respectivement, à l'échelon régional et à l'échelon national, un grand pas aura été fait. Une force plus grande pourrait alors être déployée si, lors des réunions et manifestations, les drapeaux des deux échelons étaient contrairement à une tradition bien ancrée, déployés simultanément, et si un moyen était trouvé d'associer au mouvement d'autres régions françaises, qui ont elles aussi été victimes du jacobinisme, qu'elles soient de langue d'oïl, de langue d'oc ou d'autres langues.

Si les médias réagissent assez positivement à l'accord de Matignon, ils s'intéressent aussi aux possibilités de son extension à d'autres régions, mais, comme ils se placent d'un point de vue strictement régionaliste, il leur est plus facile de circonscrire le débat. Toutefois, l'exemple espagnol montre qu'une sorte de fédéralisme peut, de proche en proche, se construire à partir d'une approche régionaliste. Il n'empêche que, même dans cette approche, les chances de succès seront d'autant plus élevées que la France elle-même n'apparaîtra pas oubliée dans le débat. N'oublions pas que beaucoup de nos concitoyens se sentent avant tout Français, et, parfois même, Français seulement. Alors, soyons raisonnables, positifs et conciliants, place à la fois à la France et à ses régions. Les chances pour l'avenir sont à ce prix.

Michel MONNOT

(Texte diffusé par son auteur, avec l'accord des organisateurs, lors de l'Université d'été de Benodet de Régions et Peuples solidaires et n'engageant pas cette organisation).

LE FANTÔME DE LA REPUBLIQUE

Philippe SOLLERS (extrait d'un article publié par *Le Monde* des 24 et 25 septembre 2000)

Nous avons le plaisir de publier pour nos lecteurs les premiers paragraphes d'un article de l'écrivain, bordelais, Philippe Sollers publié récemment par *Le Monde*, pour lequel il a été écrit. Pour ceux d'entre eux que le style pourrait abuser nous tenons à souligner que ce texte, digne de notre rubrique (malheureusement de plus en plus épisodique...) « La chronique de M. Cocorico » est bien à notre connaissance de M. Philippe Sollers et non pas de notre ami Bernard Lesfargues (ndlr).

« On écoute, ces temps-ci, les discours des 'républicains' ou des 'souverainistes' opposés au processus de Matignon sur la Corse, et on entend une drôle de petite musique, mi-patriotique, mi-militaire, qui sonne comme pour se rassurer elle-même. Etrange moment historique : le choc pétrolier est de retour, la mondialisation s'accélère, le transgénique et le transcrypté s'imposent, le génome humain est décrypté, le clonage s'annonce, la physique fouille les bosons au delà des particules élémentaires, le pape, impassible, béatifie deux papes, la planète tourne, comme les images, de plus en plus vite, les prises d'otages se multiplient, mais, apprend-on de bonne source, la République française, elle, doit rester une et indivisible, son buste et son bonnet phrygien ne doivent pas être touchés, même de loin.

Les 'jacobins' se plaignent : les 'girondins' prendraient leur revanche, ils l'attendaient depuis longtemps. Ces fédéralistes, fieffés européistes, n'auraient pour ambition que de revenir à l'Ancien Régime, ce sont des monarchistes ou des cléricaux déguisés, des frondeurs qui chantent la Marseillaise d'un air ennuyé, qui sait, même, s'ils ne préféreraient

pas le Salve Regina comme les paysans corses sifflent leurs chèvres. Ils doutent de nos ancêtres gaulois aux yeux bleus, ils rêvent de démembrer le pays, ils sont prêts à venir dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes. Que faire ? Comment s'opposer à cet effondrement de deux siècles ? La patrie est en danger, et aussi l'école, la famille, la propriété, la sécurité. La boussole s'affole ? Créons un pôle, un pôle républicain.

Pôle républicain : cette expression, au moment où la couche d'ozone se déchire et promet une fonte des glaces peu souhaitable ainsi qu'une pollution généralisée, ne manque pas d'allure. Pôle Nord ? Pôle Sud ? Peu importe, il en faut un. De gauche ? Bien sûr. De droite ? Ce n'est pas exclu. D'extrême gauche ? Mais comment donc. D'extrême droite ? Non, les Autrichiens doivent être surveillés de près, le danger, depuis longtemps, vient de Vienne. Le pôle se positionne, il aime, il ratisse large, il est bleu-blanc-rouge, il ne laissera pas s'effiloche le rouge du drapeau national.

La République nous appelle, un Français doit vivre pour elle, pour elle un Français doit mourir... ».

Premiers résultats du dialogue entre les fédéralistes et les autonomistes

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro l'université d'été 2000 de R&PS et avons également publié l'intervention («Le fédéralisme, la région, l'Europe et le monde») prononcée à cette occasion par Lucio Levi. Pour la première fois depuis de nombreuses années un membre du comité fédéral européen de l'UEF, également responsable du MFM et directeur de la publication promue par ces deux organisations, et la JEF, pour développer le dialogue entre les fédéralistes en Europe et dans le monde -*The Federalist Debate*, était appelé à s'exprimer à la tribune d'une manifestation organisée par les partisans des autonomies démocratiques et du fédéralisme interne.

Dans son compte-rendu, *Le Peuple Breton* (N° 442, octobre 2000), mensuel de l'Union démocratique bretonne, estime ainsi qu'il y a eu « un pont jeté avec l'UEF » et rend compte de l'intervention de Lucio Levi en estimant qu'il « a témoigné que son organisation s'intéressait à la question du fédéralisme interne, c'est-à-dire à la mise en œuvre des principes fédéralistes à l'intérieur des Etats. Pour l'UEF, la future constitution

européenne devra intégrer l'échelon régional et protéger les droits des peuples sans Etat ». D'autres publications (*Lema*, mensuel du Parti national basque, *La Semana*, hebdomadaire occitan publié à Pau...) ont également fait part de cette intervention et *Occitania*, mensuel du Parti occitan, annonce la publication de l'intervention de Lucio Levi dans l'un de ses prochains numéros.

En réponse à l'appel que Bruno Boissière, secrétaire général européen de l'UEF, avait adressé en juillet dernier aux régionalistes de « se joindre aux fédéralistes européens à l'occasion de la manifestation de Nice du 7 décembre 2000 pour une Constitution européenne », les composantes régionales de R&PS, le Parti occitan et le Mouvement région Provence, y ont participé de même que la Présidente du Parti démocratique des peuples d'Europe-Alliance libre européenne, Nelly Maes, députée européenne flamande, qui a figuré en tête de la manifestation avec les autres parlementaires européens présents. La *Lettre du Forum pour l'innovation sociale et politique* (N° 7 - novembre 2000), association présidée par le professeur Robert Lafont, dont nous avons publié

plusieurs articles dans nos récents numéros, avait pour sa part publié l'« Appel Nice 2000 pour un Sommet européen des citoyens ».

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces nouveaux développements dans un dialogue que nous nous efforçons de promouvoir depuis plusieurs années, même si nous sommes loin de sous-estimer les divergences entre les fédéralistes européens et les autonomistes. C'est

justement pour permettre de les identifier avec clarté et de tenter de les aplanir que nous soutiendrons l'organisation proposée par Lucio Levi à Benodet d'un colloque en commun au Parlement européen sur le thème des autonomies régionales et de l'Union européenne.

Jean-Francis BILLION

Régions et peuples solidaires (R&PS)

Bilan de l'Université d'été et du congrès de Benodet (août 2000)

Communiqué de presse :

« La France devra adopter un système d'autonomies régionales comme le reste de l'Europe occidentale »

Les 150 participants à l'Université d'été et au congrès de la fédération Régions et Peuples solidaires, qui se sont tenus successivement du 27 au 31 août à Benodet (Bretagne), ont pris position dans le débat public sur le futur des régions qui vient, enfin, de s'ouvrir en France à la faveur des Accords de Matignon sur la Corse. Cette position peut se résumer en deux points :

1. La commission, dite Mauroy, censée proposer courant octobre une nouvelle étape dans la décentralisation est un leurre. Indifférents aux réalités économiques, sociales et culturelles propres à chaque région, les membres de cette commission s'approprient à proposer quelques réformes applicables à l'identique dans l'ensemble des régions. Or il est clair que le jacobinisme, même régionalisé, restera toujours le jacobinisme, tant il est vrai que par jacobinisme il faut entendre ce dogme, au sens quasi-religieux du terme, qui veut qu'on applique des politiques identiques à des situations différentes au nom d'une lecture erronée et souvent fallacieuse du principe d'égalité. A cet égard beaucoup confondent le jacobinisme avec le centralisme qui n'en est qu'un des symptômes.

2. Une véritable démocratie régionale suppose que l'on parte des besoins spécifiques à chaque territoire et des attentes de chaque population pour adapter les solutions adéquates aux problèmes de chacun. En toute logique, les partis politiques membres de Régions & Peuples solidaires ne réclament pas pour leurs régions respectives une transposition mécanique des Accords de Matignon sur la Corse, en d'autres termes un « clonage » institutionnel. Ils attendent au contraire d'un Etat moderne qu'il entende les revendications portées démocratiquement et soutenues par une majorité de la population et qu'il ouvre un processus de négociation avec les élus des territoires, le plus souvent à forte identité, qui ne se satisfont plus de jouer en troisième division dans l'Europe des régions.

R&PS s'attachera à développer dans les mois à venir, notamment dans la perspective des prochaines élections municipales et cantonales, ce discours novateur qui la distingue fondamentalement des courants politiques traditionnels.

Christian GUYONVARCH
Secrétaire général de R&PS

La fédération Régions et Peuples solidaires comprend aujourd'hui l'Union du Peuple alsacien (UPA), Eusko Alkartasuna (Solidarité basque), le Parti nationaliste basque (EAJ-PNV), l'Union démocratique bretonne (UDB), Frankiz Breizh (Liberté Bretagne), Union du Peuple corse (UPC)-Scelta nova, Parti Occitan (POC'), Région Provence, Mouvement Région Savoie, Partit per Catalunya, Esquerra republicana de Catalunya-Gauche républicaine de Catalogne). Elle est membre du Parti démocratique des Peuples d'Europe-Alliance libre européenne (PDPE-ALE) qui a 10 élus au Parlement européen regroupés dans un intergroupe avec les écologistes.

Le Fédéralisme en Russie : vieux problèmes et nouvelles perspectives

Igor KOSSIKOV

Article publié dans le dernier numéro de *The Federalist Debate*.

Igor Kossikov est professeur à l'Institut d'ethnologie et d'anthropologie de l'Académie des sciences de Russie

1. Les relations fédérales en Russie en sont encore à un stade de gestation. La délimitation des pouvoirs et des domaines de compétence entre l'autorité fédérale du centre et les autorités régionales a été instaurée par l'adoption de la Constitution en 1993. Ce processus se poursuit et il est modifié par les réformes politiques et socio-économiques faites dans le pays. Nous en sommes toujours à la phase initiale de transition d'un Etat unitaire à un authentique Etat fédéral, et l'on ne discerne pas encore clairement la structure du nouveau système étatique ni le mécanisme de son fonctionnement. Les relations réciproques sur l'axe centre-régions n'ont pas encore été intégrées. Et, de telles relations sont indispensables à la stabilité et au développement d'un vaste état poly-ethnique tel que la Russie. Le caractère incomplet et contradictoire de ces relations et l'absence d'équilibre entre les intérêts du centre et ceux des régions créé des accès de panique récurrents : « *La Russie se démembre ! La désintégration de l'Etat est inévitable !* »

A plusieurs reprises, la Fédération russe s'est révélée forte. Nous avons déjà vécu plus d'une démonstration de souveraineté et avons été témoins de plusieurs éclats d'un séparatisme à la fois national et économique. Par chance, aucun des 89 membres de la Fédération russe, à l'exception de la Tchétchénie, n'a à ce jour manifesté son désir de faire sécession.

2. La continuité de l'intégrité territoriale de la Russie ne signifie pas que la fédération se développe sans conflit. De nombreux problèmes restent irrésolus dans le domaine des relations fédérales.

Ces problèmes se divisent en trois groupes principaux :

- des problèmes politico-juridiques,
- des problèmes économiques, comprenant des problèmes budgétaires et financiers,
- des problèmes ethno-politiques et ethno-culturels.

La question de la délimitation des pouvoirs entre les corps de l'autorité fédérale et les autorités des membres de la Fédération est préminente dans le groupe des *problèmes politico-juridiques* : savoir comment combiner le développement du fédéralisme et des pouvoirs étendus des régions avec le fort caractère étatique du centre.

Le processus de conclusion des traités entre le centre et les régions a été interrompu, bien qu'il ait déjà été étendu à la moitié des membres de la Fédération russe (plus de 40 traités ont été signés). Le procédé de conclusion de tels traités est toujours sévèrement critiqué, comme étant

à l'origine de violations de la Constitution de la Fédération russe, comme forme de pression en faveur des intérêts des régions individuelles, comme frein aux réformes économiques dans le pays où toutes les régions doivent « jouer sur le même plan économique avec les mêmes règles ». Néanmoins, des traités et des accords existent bel et bien, et il existe, par conséquent, des relations inégales entre les membres de la fédération et le centre fédéral. En juin 1999, le Président Boris Yeltsin a signé une loi approuvée par l'Assemblée fédérale (le Parlement de la Fédération russe) sur la délimitation des pouvoirs et des domaines de compétence entre les corps fédéraux de l'autorité étatique et les corps de l'autorité étatique des membres de la Fédération russe. Le centre a élaboré une loi sur la responsabilité des chefs des régions en cas de violation de la Constitution russe, qui prévoit diverses mesures punitives, dont la révocation de ces derniers. Une telle loi introduirait une sorte d'« institut d'intervention fédérale » qui donnerait à Moscou le droit de dissoudre les corps législatifs régionaux en cas d'adoption de lois anti-constitutionnelles et de révoquer les chefs de régions.

Par ailleurs, les régions ont tendance à limiter l'autorité du centre, en obtenant plus d'indépendance politique, économique et financière, cette dernière étant la plus importante. A cet égard, les intérêts des élites régionales coïncident avec les intérêts politiques d'un certain nombre des membres du parlement, plus particulièrement ceux qui appartiennent à la faction communiste. Les objectifs poursuivis par le Parti communiste (CPRF) sont de limiter les pouvoirs du Président russe, d'amender la Constitution de la Fédération après les élections de l'an 2000, et d'établir une république parlementaire. Les communistes croient (et leurs points de vue sont souvent exprimés, à la Douma, par leur porte-parole Gennady Seleznyov) que c'est dans une république parlementaire que les pouvoirs des régions peuvent être renforcés. Les gouverneurs et les présidents des républiques, membres de la Fédération russe, semblent être plus intéressés par l'indépendance économique, étant donné qu'ils ont déjà obtenu un élargissement suffisant des droits politiques et des pouvoirs juridiques.

Le groupe des *problèmes économiques* comprend les questions relatives à la délimitation du droit de la propriété, des relations financières, budgétaires et fiscales, ainsi que les lignes à suivre en matière industrielle et sociale.

De nombreuses régions, essentiellement les plus grandes et les plus développées sur le plan industriel, rejettent la tendance au centralisme excessif dans les affaires économiques qui a pris de l'importance ces dernières années. Tandis que les droits financiers et les manettes sont concentrés à Moscou, la responsabilité de la

résolution des problèmes sociaux encourageant les réformes et celle de la stabilisation de l'économie sont transférées de plus en plus vers les membres de la Fédération.

Les questions qui ressortent dans le groupe des *problèmes ethno-politiques* sont celles relatives à l'établissement des élites régionales (nationales) et celle de la redistribution des pouvoirs au cours des réformes actuelles. La lutte pour le pouvoir réel et pour la propriété réelle dans les régions sous l'apparence d'un statut des républiques nationales ont peut-être une teinte ethnique. Cette lutte s'est intensifiée dans le Nord du Caucase et s'est reflétée pendant les récents événements aux Karachai-Cherkessia et au Daghestan. La lutte des élites régionales pour le pouvoir économique sous des slogans nationaux est un facteur créateur de conflits. Toute intervention du centre est considérée (et interprétée à des fins de propagande) comme atteinte aux droits de certains groupes ethniques.

La diversité des problèmes à résoudre dans le domaine des relations fédérales requiert une connaissance particulière et une approche globale d'un certain nombre de domaines, y compris l'administration pratique du pays. De toute évidence, il y a aujourd'hui un manque de tels administrateurs, comme en témoigne, bien qu'indirectement, le constant remaniement des ministères fédéraux chargés des politiques régionales et nationales en Russie.

3. Après avoir listé les principaux groupes de problèmes dans les relations actuelles entre le Centre et les Régions, je voudrais plus particulièrement attirer l'attention sur le fait que la solution à ces problèmes en est resté, pour ainsi dire, au même stade que ces dernières années. Il s'agit de vieux problèmes, et aucune nouvelle approche vers leur solution n'est en vue.

Les groupes politico-juridiques :

(3)1. Le statut spécial de la Tchétchénie est ici le problème le plus grave. La résolution de cette question a été reportée. Aucune formule n'a encore été trouvée pour les relations réciproques entre la Russie et la Tchétchénie. La pierre d'achoppement est la différence d'interprétation du terme « Etat indépendant ». La République Tchétchène (Tchkeria) insiste sur son statut vaguement formulé d'Etat indépendant « hors de la Russie mais à ses côtés ». Comme l'ont montré les négociations en la matière, la Tchétchénie ne se contenterait pas d'un statut d'« Etat membre associé », similaire au statut actuel de la République du Tatarstan. Du côté russe, on souligne que la Tchétchénie est un membre de la Fédération qui peut jouir de droits très étendus et d'une considérable indépendance. Un tel statut est considéré comme la condition *sine qua non* pour que l'aide russe en matière de restauration de l'économie et de la sphère sociale soit accordée à la République tchétchène. Toutefois, aucun accord n'a été trouvé dans ce domaine. Pendant ce temps, la tension est de plus en plus forte à la frontière tchétchène, certains points entre la frontière administrative tchétchène (en fait une frontière d'Etat) et le Territoire Stavropol et Daghestan se renforcent ; de nouvelles opérations militaires se multiplient.

(3)2. Le procédé de conclusion de traités et d'accords spéciaux entre le centre et les membres de la Fédération est un autre problème restant à résoudre. Faut-il augmenter le nombre de membres ayant déjà conclu de tels traités ou accords ou ce procédé devrait-il être interrompu parce qu'il violerait le domaine juridique de la Russie, la réponse n'est pas claire. De même, il n'est pas évident de savoir si les membres de la fédération doivent être réduits en nombre mais plus significatifs en taille (une idée avancée par les gouverneurs).

Il reste également à déterminer ce qu'il faut faire quant aux traités et aux accords qui viennent d'expirer, comme c'est le cas de la République de Tatarstan. Doivent-ils être annulés ou prorogés ? Ce traité a été en vigueur pendant cinq ans, depuis février 1994, et il doit maintenant être renouvelé ou abandonné. Pendant ce temps, le statut de « membre associé » de la république, qui n'a pas d'équivalent au sein de la Fédération, continue à apparaître comme un problème en matière de relations internationales. Notamment, de nombreux juristes considèrent comme étant la pierre d'achoppement le début des discussions entre la Russie et la Biélorussie sur l'établissement d'une union : la place qu'occuperait le Tatarstan dans le nouvel Etat de l'union n'est pas claire. Et en général, dans le domaine juridique, les problèmes des relations de la Russie avec les pays de la CIS (Communauté d'Etats Indépendants) et des relations internes de la Russie avec les Régions sont étroitement liés et devraient être résolus avec circonspection.

(3)3. Un autre problème politico-juridique non résolu est lié aux membres hétérogènes de la Fédération russe tels que la Région Tyumen avec ses Etats autonomes (les Zones Autonomes de Khanty-Mansi et de Yamalo-Nenets). Ils concluent déjà entre eux des traités sur la répartition des ressources naturelles, de la propriété et même du territoire, alors que le Centre n'a pas encore réagi.

Le groupe des problèmes économiques

Reste à savoir quelle est la part des impôts perçus dans les Régions qui doit aller au budget fédéral et quelle est celle qui doit être destinée aux budgets locaux. Le Code des Impôts (qui remonte à 1997) n'a pas encore été adopté. Reste à régler la question des virements de l'aide fédérale vers le fonds des régions.

Les plus graves questions dans le groupe des problèmes économiques sont celles relatives à l'administration de la propriété sur le territoire des membres de la Fédération, en particulier dans les cas où des entreprises constituent à la fois une propriété fédérale, régionale et locale. Le fait que la privatisation « style Chubais » ait été menée sur un principe unitaire n'est un secret pour personne. La plupart des régions ont perdu la propriété de grandes entreprises (celles-ci restent la propriété fédérale et ne payent pas d'impôts destinés aux budgets régionaux). Parallèlement, le centre a volontairement délégué aux régions le soin de résoudre les problèmes sociaux ; celui de trouver de l'argent pour les subventions sociales, les programmes de développements régionaux, etc. D'où, le grave problème

lié au versement des paies et des salaires et autres questions similaires.

Il y a à peine deux ans, les problèmes ethno-politiques et ethno-culturels ne paraissaient pas particulièrement graves, tous les conflits ethniques semblaient se résumer à des contradictions socio-économiques. De tels aspects de coopération ethno-politiques et ethno-culturels entre le centre et les régions comme la corrélation entre la citoyenneté fédérale et républicaine, le statut des langues nationales, celui de la religion, celui de l'éducation, etc., semblent moins graves que les problèmes politiques et socio-économiques. Après l'abolition du paragraphe « nationalité » sur le nouveau passeport russe, le problème de la citoyenneté est redevenu critique plus particulièrement au Tatarstan et en Bashkirie. Il y a aussi un problème de langue dans les républiques nationales relatif au statut inégal du russe par rapport à d'autres langues (pendant l'élection des dirigeants républicains les droits des candidats n'ayant pas la maîtrise des langues nationales de ces républiques ont été réduits). Dans le domaine des relations fédérales il n'y a pas non plus de politique d'Etat clairement tranchée.

4. Si l'on revient sur le développement des relations entre le centre et les régions, il faut en conclure avec regret que de nombreuses décisions dans le domaine du développement de l'Etat n'ont pas été dictées par la logique des réformes, ni par la logique de la promotion des relations fédérales dans un Etat poly-ethnique, mais plutôt par des considérations politiques à court terme, par les objectifs immédiats de l'administration présidentielle et les ambitions personnelles et les décisions délibérées du Président. C'est pourquoi, il y a eu maints changements sur l'axe centre-régions, lorsque le processus de la décentralisation du pouvoir tantôt gagne du terrain, tantôt ralentit, laissant place à de vigoureux processus de centralisation.

5. Au cours des deux dernières années, on a pu constater différentes tendances, souvent contradictoires, dans le développement des relations fédérales et dans la politique régionale du centre.

Dès le début 1998, il y a eu de claires tendances à la centralisation du pouvoir et des ressources financières. La situation économique qui s'est dégradée, les difficultés à rembourser les prêts étrangers, les tentatives d'influencer les élections gouvernementales se déroulant dans un certain nombre de régions, tout cela a poussé les autorités à essayer de renforcer le pouvoir du centre aux dépens des régions. Par conséquent, le Ministère des finances, l'agence financière fédérale, ont essayé d'établir le contrôle sur les prêts étrangers des régions en réduisant les termes de l'émission régionale d'Euro-obligations. Le Ministère de la propriété d'Etat, le corps exécutif fédéral chargé de la privatisation et de la gestion de la propriété, a placé ses représentants territoriaux au sein du personnel des administrations régionales afin de surveiller les agences locales en cas de faillite, le marché des titres et les industries. Il y a une tendance évidente à établir le contrôle sur la propriété des régions au niveau de la privatisation monétaire et de la redistribution des droits de gestion des actifs des

entreprises privatisées. La conclusion de nouveaux traités avec les membres de la Fédération sur la délimitation des pouvoirs a été suspendue. Le cabinet Sergei Kiriyenko élaborait un nouveau Code des impôts et se préparait à modifier les relations du système inter-budgétaire.

Dès août 1998, et pendant une bonne partie du printemps et de l'été 1999, des tendances directement opposées, vers une plus grande décentralisation du pouvoir et de l'administration de l'Etat, ont gagné du terrain. La crise économique et financière, la dissolution du gouvernement, l'effondrement du système bancaire, la dévaluation du rouble et le manquement aux dettes étrangères, tout cela a tellement affaibli le centre que les régions se sont tout simplement vues obligées de mépriser les lois fédérales afin de survivre économiquement et d'empêcher des soulèvements sociaux.

La crise politique et financière de 1998 en Russie a débouché sur une seconde « démonstration de souveraineté ». Y ont participé non seulement les républiques nationales (comme ce fut le cas en 1992-93), mais aussi toutes les régions sans exception, même celles qui dépendaient le plus du centre financièrement. Si l'on examine les mesures prises par les autorités régionales à l'automne 1998, on remarque des manifestations de volontarisme économique, voire de séparatisme économique, telles qu'une interdiction d'exporter de la nourriture vers d'autres régions, qu'un contrôle sur la politique des prix, telles que le non-paiement des impôts destinés au budget fédéral, telles que l'établissement de banques régionales seulement subordonnées aux gouverneurs, telles que l'établissement de leurs propres réserves d'or et de devises, telles que l'introduction d'un monopole régional sur l'alcool, etc. Ces mesures prises par les autorités régionales furent possibles uniquement parce que la crise dans le pays a révélé la faiblesse de l'autorité centrale, son incapacité à résoudre aussi bien les problèmes régionaux que fédéraux. Assurer une plus grande indépendance aux régions devint une nécessité objective.

6. Alors, où allons-nous ? Vers la désintégration finale ?

Il semble que la crise financière et la fin du mandat du Président en l'an 2000 soient l'occasion de restructurer les relations au sein de la structure de la fédération. Mais tout changement fondamental nécessitera une révision de la Constitution du pays, qui ne sera possible qu'avec un nouveau Président et une nouvelle *Douma*.

Dans le domaine des relations inter-budgétaires deux tendances continueront à s'opposer. D'une part, le centre est obligé de donner plus d'indépendance financière aux régions, leur permettant de garder une part significative des impôts, et, d'autre part, il n'est pas encore possible d'arrêter entièrement les virements faits à partir du budget fédéral. Il y a deux raisons à cela : la peur du séparatisme au sein de la structure de la Fédération et la forte dépendance des budgets régionaux des subventions fédérales. En attendant les élections de l'an 2000, l'autorité fédérale ne souhaite pas lâcher ses

manettes qui lui permettent de faire pression sur les régions.

Le renforcement des liens horizontaux entre les régions et le début de l'intégration inter-régionale, désormais dans les conditions d'un système de marché, marquent une nouvelle tendance dans le développement des économies régionales. Au début des réformes, un écart s'est creusé entre les liens créés auparavant sous une économie planifiée. Puis, l'accent a été mis sur le renforcement de l'autarcie régionale des territoires qui ont essayé d'assurer leur indépendance économique après avoir acquis la liberté politique. Alors que les liens interrégionaux étaient généralement plus faibles que les liens économiques étrangers, ces derniers se voient aujourd'hui affaiblis, plus particulièrement en matière d'importations. La coopération entre les régions voisines se renforce ; une politique industrielle régionale est en cours d'élaboration. Les procédés ci-dessus répondent à

l'indépendance économique incomplète de certains membres de la Fédération russe, ainsi qu'à une réglementation d'Etat inefficace.

L'intégration économique au sein des régions, basée sur une conscience des intérêts particuliers, est une tendance positive. A long terme, cela pourrait mener à de nouvelles combinaisons territoriales, voire à un élargissement des territoires administratifs et à une réorganisation plus logique de la carte du pays. Cela ne devrait pas se faire à la hâte, toutefois, toutes les réformes administratives devront être permises pour « mûrir », et toutes les mesures arbitraires ne déboucheront sur rien de positif. Tous les changements devront être évolutifs et aller dans le sens de la logique des réformes. En d'autres termes, elles devront correspondre à de vraies transformations économiques, politiques et sociales, assurant un équilibre entre les intérêts du centre et des régions.

« DOLLARISATION » OU MONNAIE MONDIALE

La commission bancaire du Sénat américain devait discuter, durant les mois d'été, le projet du Sénateur Connie Mack qui vise à permettre la « dollarisation » des Etats qui souhaiteraient adopter le dollar américain comme monnaie nationale. Le ministre du trésor, Lawrence Summer, a donné l'avis favorable de l'administration Clinton à cette proposition.

Même si l'aboutissement du projet de loi proposé par le sénateur Mack reste encore incertain, il est intéressant d'observer que les Etats-Unis cherchent à apporter une réponse hégémonique à la crise financière internationale. En effet, de nombreux pays du tiers monde réalisent qu'il leur est de plus en plus difficile de conserver le contrôle de leur propre monnaie dans un marché financier mondial inquiet et turbulent. En Asie, en Amérique latine et en Afrique, il est impossible de refuser l'ouverture de l'économie aux mouvements internationaux de capitaux. L'émergence des « tigres asiatiques » a montré que les investissements extérieurs constituent le facteur décisif d'un développement accéléré. Mais les gouvernements des petits pays ne disposent plus des instruments adéquats pour retenir les capitaux en cas de tempête financière. C'est pourquoi certains Etats, comme l'Equateur, ont pris sérieusement en considération la possibilité de « dollariser » leur économie. D'autres pays plus importants, comme l'Indonésie et l'Argentine, ne seraient pas non plus hostiles à cette possibilité.

Le coût d'une telle mesure est évident. Le gouvernement national du pays concerné perdrait alors sa souveraineté monétaire. Il est vrai qu'il obtiendrait inversement une stabilité accrue mais sa politique monétaire serait décidée par le *Federal Reserve System* sur la base d'orientations, qui, on peut aisément l'imaginer, ne tiendraient aucun compte des exigences des pays éloignés des Etats-Unis et de peu de poids politique.

L'objectif déclaré de la politique de « dollarisation » consiste à transformer le dollar américain en monnaie universelle. Depuis des années on discute de la nécessité de réformer le Fonds monétaire international mais bien peu a été entrepris jusqu'alors notamment parce qu'à l'intérieur du FMI lui-même le pouvoir des Etats-Unis risquait d'être battu en brèche par le lancement de l'euro. Si les gouvernements de l'Union européenne unissaient leurs votes (ce qu'ils ne font pas encore) ils auraient ensemble plus de poids que les Américains. C'est aussi la raison pour laquelle les Etats-Unis se sont orientés dans une autre direction : profitant de l'incertitude qui pèse sur l'avenir de la monnaie européenne et sur son rôle international, ils entendent, dans le même temps, renforcer leur hégémonie mondiale en étendant l'aire d'influence du dollar.

Il est difficile d'évaluer les chances de succès de ce projet de « dollarisation » du monde. Les conditions du succès, c'est que les pays à devise faible, acceptent la subordination de leur politique économique au gouvernement américain. Seule la menace d'une catastrophe économique et l'absence de toute alternative pourrait amener les pays du tiers monde à un tel suicide monétaire.

S'il existait, au contraire, une possibilité de participation, sur une base d'égalité, à la construction d'un nouvel ordre mondial, la voie vers la « dollarisation » serait écartée. Aujourd'hui, personne n'a le courage de proposer une alternative à l'ordre mondial unipolaire. Une telle alternative n'est pourtant pas impensable. Il s'agit d'un nouveau *Bretton Woods* entre les pays souhaitant poser les fondements d'un nouvel ordre mondial : dans une Organisation des Nations unies réformée, le FMI pourrait devenir la « banque des banques » et émettre une monnaie mondiale susceptible d'être adoptée immédiatement par des Etats ou des unions d'Etats ne souhaitant plus payer le prix de la souveraineté monétaire. Il est évident que les Etats-Unis eux-mêmes ne prendront pas l'initiative d'un nouveau *Bretton Woods* qui signifierait leur renonciation à l'hégémonie du dollar. Il est par ailleurs évident que, tant qu'un gouvernement européen capable d'agir dans le domaine de la politique extérieure n'existera pas, l'Europe ne sera pas en mesure de promouvoir une réforme efficace de l'ordre mondial favorisant l'émancipation des pays du tiers monde.

Guido MONTANI

(Professeur d'Economie internationale à l'Université de Pavie.

Secrétaire général du MFE italien – Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil mondial du MFM – Article de L'Unità europea)

Genève ouvre les portes des Nations unies à la société civile

Genève 2000 : la prochaine étape pour le développement social, telle était l'appellation des réunions rassemblant du 25 au 30 juin des représentants des Etats et de la société civile internationale afin de « faire avancer le développement social ». Le gouvernement suisse et les autorités genevoises avaient proposé Genève pour la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU chargée d'évaluer l'état d'avancement des engagements pris à Copenhague en 1995 par le Sommet mondial pour le développement social et pour accueillir parallèlement un Forum de la société civile. Les gouvernements de 130 pays ont été représentés et quelques 6000 personnes ont participé à un titre ou un autre à l'un ou l'autre des événements.

La session spéciale s'est réunie au Palais des Nations. Le Président de l'Assemblée générale, le Docteur Theo-Ben Gurirah, dans son allocution d'ouverture, a résumé l'état d'esprit des rencontres en déclarant en substance que les participants devaient se mettre d'accord sur un agenda futur qui amène à travailler dans un partenariat constructif des gouvernements, du monde des affaires, des parlements et de la société civile.

Le Secrétaire général Kofi Annan, dans son discours introductif a insisté sur deux propositions : qu'une croissance économique soutenable nécessite d'investir sur les individus -leur santé, leur éducation et leur sécurité- et qu'« une société bien portante doit prendre en considération tous ses membres, et leur donner une chance de participer à la prise des décisions susceptibles d'affecter leur existence.

Les documents finaux de la session spéciale ont réaffirmé la volonté des gouvernements d'appliquer les Dix engagements de Copenhague, et ont inclus d'autres décisions et initiatives. En particulier, ils demandent de réduire de moitié l'extrême pauvreté et de généraliser l'éducation primaire gratuite et universelle d'ici à 2015, de réduire les barrières douanières affectant les pays en voie de développement et d'assurer une relative égalité de salaire à travail équivalent.

Le *Forum Genève 2000* s'est tenu au Centre international de conférence de Genève et au Centre de conférences Varembe voisin, certaines réunions se déroulant dans les locaux des agences des Nations unies. Il y a également eu près de ces centres un « village » ouvert au public avec des stands, des expositions et des aires de repos. Des événements sociaux et culturels, y compris une soirée le long du lac, des trajets gratuits en bus et des navettes, de

nombreux bénévoles témoignaient de la chaleur de l'accueil réservé aux participants. Genève, la ville internationale, a acquis une nouvelle dimension en accueillant la société civile. C'est ce qu'a voulu exprimer M. Kofi Annan en déclarant lors de la cérémonie d'ouverture que « nous avons tous appris de l'expérience des années 90 qu'aucune session spéciale de l'Assemblée générale, et en fait aucune réunion importante des Nations unies, n'est pleinement réussie sans la contribution vitale de la société civile ».

Le *Forum* a proposé un modèle pour un partenariat réellement efficace de la société civile avec l'Assemblée générale : « un espace neutre où des opinions et des approches différentes pourraient s'exprimer librement », comme l'a écrit Daniel Stauffacher, ambassadeur suisse auprès des Nations unies à Genève. Chaque jour il était possible de choisir entre environ 40 réunions de toutes tailles, organisées par des organisations de la société civile, nationales ou internationales, et par des agences et programmes des Nations unies. Par exemple le *UK Network for a Civil Society Link with the UN General Assembly (UNGA-Link UK)* a tenu deux sessions de deux heures respectivement sur les questions posées par l'organisation d'un forum annuel de la société civile auprès de l'Assemblée générale, et, sur les possibilités pour ce forum de contribuer au développement social. Chacune a réuni une trentaine de participants et été le cadre de discussions approfondies et animées. Toutes les organisations ont été invitées à adresser un résumé de leurs travaux pour le document final du *forum*.

Le coordinateur du forum, Bruno Romazotti, a commenté à la fin des travaux que « l'on n'aurait pas pu espérer mieux », mais également qu'« en final, c'est l'action qui suivra *Genève 2000* qui comptera, c'est-à-dire de réunir les gens afin de planifier et préparer la prochaine étape ». *Mandat international*, une ONG qui vise à faciliter la participation de la société civile à des conférences internationales a proposé une Conférence mondiale de la société civile à Genève des 16 au 20 juillet 2001. Les réunions bénéficieraient à nouveau d'un secrétariat neutre et représentatif ; les dates choisies permettraient la participation de représentants des pays du Sud et des peuples autochtones, qui participeraient cette fois à Genève à des réunions les concernant directement. Cette proposition pour une « prochaine étape » de la société civile vers une gouvernance mondiale démocratique nécessite le soutien des fédéralistes ainsi que celui des *citoyens du monde*.

Jeffrey S. SEGALL

(Co-fondateur du *International Network for a Second UN Assembly* et de la *Campaign for a more Democratic United Nations*. Créateur et éditeur du magazine *Medicine and War*. Président de *UNGA-Link UK*. Des précisions complémentaires sur ce sujet peuvent être obtenues à sziegler@mandint.org. Article publié dans *The Federalist Debate*)

DES CRAINTES ERRONEES AU SUJET DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL

Après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, notre gouvernement a inspiré au monde, par ses proclamations lors des procès de Nuremberg, l'idée que jamais plus l'agression ou les crimes contre l'humanité tels que le génocide ou les plus grands crimes de guerre ne resteraient impunis. Aujourd'hui pourtant, de fortes voix conservatrices américaines menacent de saboter la nouvelle Cour pénale internationale actuellement créée pour soutenir les principes de Nuremberg. La législation présentée par les dirigeants républicains le 14 juillet interdirait la coopération américaine avec le tribunal des crimes de guerre en question qui a été approuvé par une large majorité de nations y compris par bon nombre de nos plus forts alliés. Ceux qui s'opposent à la Cour affirment que l'armée américaine doit être exempte de toute poursuite, et que si la nouvelle Cour commence à fonctionner, l'efficacité des interventions militaires humanitaires américaines serait dans une certaine mesure entravée. De telles craintes sont infondées et ébranlent la crédibilité et la sécurité de l'Amérique.

Robert M. Jackson, Magistrat de la Cour Suprême des Etats-Unis, notre ancien représentant en chef à Nuremberg, et son successeur le Général Telford Taylor, ont bien fait comprendre que la loi doit être appliquée de façon égalitaire à tous. « Faire passer à ces accusés un calice empoisonné », mettait en garde Jackson, « c'est y tremper ses lèvres soi même ». L'innocent n'a jamais à craindre la règle de droit ». Tout de même, le Pentagone ne s'engage pas délibérément dans des activités qu'il sait criminelles. L'intention criminelle doit être prouvée avant que la culpabilité ne puisse être établie. Si les lois internationales sont ambiguës, elles devront être clarifiées par la communauté internationale. Avoir l'air d'un tyran qui veut être au-dessus des lois réduit notre influence plutôt que de la renforcer. En l'absence d'une Cour internationale opérant dans le respect des règles établies par la communauté mondiale, les captifs sont à la merci de leurs ravisseurs. Des lois à respecter offrent un bouclier de protection à tous ceux qui sont au service de l'armée.

Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, la juridiction du nouveau TPI, par opposition aux tribunaux spéciaux créés par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour prendre des mesures contre les atrocités commises en Ex-Yougoslavie et au Rwanda, ne sera pas rétroactive. La nouvelle Cour, une fois ratifiée par 60 nations, construira un régime de loi pour protéger contre les abus monstrueux qui aujourd'hui continuent à s'abattre comme un fléau sur l'humanité.

Les opposants à la nouvelle Cour ignorent souvent le fait que le TPI sera entièrement subordonné aux Cours nationales. La Cour internationale ne pourra intervenir que si les Cours nationales ne sont pas en mesure ou ne souhaitent pas accorder aux accusés un procès équitable. La quasi totalité des crimes de guerre commis par des ressortissants américains peuvent être jugés par les Cours américaines, devançant de ce fait la Cour internationale.

Un article rédigé récemment par un juge militaire hautement respecté, le Professeur Robinson Everett de l'Université de Duke, suggère un moyen plus complet pour garantir la priorité absolue aux Cours américaines par le biais de la promulgation d'une législation américaine qui garantirait que les Cours américaines soient compétentes pour juger tout américain accusé de violer la loi des nations comme il est établi dans le statut du TPI. Tous les accusés américains verraient ainsi leurs droits constitutionnels garantis dans tous les cas de figure et, si le procès était équitable, ceci exclurait complètement toute poursuite par la Cour internationale. Il faut espérer que les négociateurs américains ne persisteront pas au nom du droit des Etats-Unis à engager de faux procès afin d'échapper à la justice internationale. C'est à la Cour internationale que revient l'ultime décision de déterminer si les procès nationaux suffisent mais des mesures de protection adaptées sont prévues afin d'éviter les abus.

De nombreuses dispositions figurent dans le texte du Statut de la Cour pour protéger les membres de l'armée américaine contre des accusations injustifiées ou ayant des motivations politiques. Le procureur est soumis au contrôle de plusieurs juges soigneusement sélectionnés et à celui d'une Assemblée d'Etats. Il existe de nombreux contrôles administratifs et budgétaires.

La nouvelle Cour ne dispose pas d'un mécanisme coercitif indépendant et elle doit compter sur la communauté internationale si elle veut être efficace. Une Cour non objective ou incompétente serait ainsi vouée à disparaître.

Afin de défendre un ordre mondial meilleur pour le prochain millénaire, on devrait se remémorer les paroles de Tom Paine qui a inspiré la révolution américaine : « Il est en notre pouvoir de refaire le monde ». L'armée américaine doit se tenir prête à donner sa chance à la paix, pour eux et pour nous tous. A l'ère thermonucléaire de la communication universelle instantanée il ne faudrait jamais oublier que la loi est toujours plus sûre que la guerre.

Benjamin B. FERENCZ

(Ancien Procureur au Tribunal de Nuremberg – membre du *Advisory Board* du Mouvement fédéraliste mondial - *WFM-MFM*)

IL Y A 20 ANS NOUS ECRIVIONS :

LA CREATION D'UN ETAT PALESTINIEN ET LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Editorial de *Fédéchoses*, n° 30, 1980, 2^{ème}. semestre 1980

Lucio LEVI

La crise du gouvernement russo-américain du monde interdit de contrôler dans son évolution le mouvement d'émancipation du monde arabe et musulman. Ce mouvement qui, en d'autres circonstances, aurait pu apporter une contribution positive à la détente et au développement économique du Moyen-Orient et du reste du monde, est devenu l'un des facteurs les plus dangereux pour la paix, ainsi que le démontrent des récents développements comme la prise d'otages américains en Iran et l'intervention militaire en Afghanistan.

Les racines de l'extrémisme arabe sont dans l'ennuyeuse question de la non reconnaissance des droits du peuple palestinien. Tant que cette question ne sera pas résolue, non seulement il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, mais la stabilité politique du monde entier sera exposée à un grave danger, car c'est dans cette région que sont situées les sources d'approvisionnement énergétiques vitales pour les pays industrialisés et surtout pour l'Europe.

Seule la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à s'organiser dans un Etat indépendant peut ôter à l'extrémisme arabe sa principale justification et son majeur moyen d'expression. C'est ainsi que pourront être renforcées les positions, comme celle du gouvernement égyptien, qui par la reconnaissance de l'Etat d'Israël, ont ouvert la voie, semée d'embûches, mais porteuse de résultats positifs, de la coexistence pacifique entre Arabes et Israéliens. D'autre part, dans la mesure où Israël refuse la perspective de la création d'un Etat palestinien et provoque les Arabes par de nouvelles implantations en Cisjordanie, il se condamne à la ruine et expose l'ensemble du monde occidental à un grave péril.

Pour rompre la spirale de l'affrontement toujours plus aigu entre le nationalisme israélien et le nationalisme arabe, il convient donc de s'attaquer et de donner une solution parallèlement, aux problèmes de la création de l'Etat palestinien et de la sécurité des frontières d'Israël. Une initiative en ce sens ne peut venir que des grandes puissances, dont le recours toujours plus fréquent à la force est l'expression de la dégénérescence politique. Les pays de la Communauté européenne, s'ils étaient en mesure d'agir de manière unitaire et de développer une politique commune, pourraient contribuer à l'affirmation d'un équilibre mondial, favorisant ainsi la relance de la détente. L'initiative de Giscard d'Estaing en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien et l'approbation qu'elle a reçu de la part des autres gouvernements de la communauté représentent une bonne prémisse pour bâtir une solution au problème de la paix au Moyen-Orient.

Mais le rôle international de l'Europe ne pourra être efficace que si la Communauté œuvre pour mener à terme son unification politique, commencée avec l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen. Une étape fondamentale sur cette voie est l'unification monétaire. Elle permettrait de flanquer le dollar d'un nouveau moyen de paiement international et de stabiliser le marché des changes. Dans le même temps, il deviendrait possible d'utiliser les ressources monétaires excédentaires, détenues pas les pays producteurs de pétrole, pour acquérir en Europe des technologies à transférer dans les pays du Quart-monde.

Jérusalem, une ville universelle ?

Le processus de paix au Moyen-orient est un problème mondial. De 1948, date de la création d'Israël, à ce jour il y a eu trois guerres entre les deux principaux protagonistes et chacune a entraîné de graves complications pour l'ensemble de la région et des répercussions mondiales. L'impasse actuelle débouchera peut-être sur la même situation. Mais il y a une autre raison qui fait que les deux protagonistes ne sont pas les seuls à se préoccuper du destin de Jérusalem. Pour cinq cent millions de Chrétiens, cette ville a plus de signification que toute autre. C'est le lieu où se sont déroulés les événements à l'origine de leur religion et le destin de cette ville éveille ainsi l'intérêt du monde entier.

Les faits sont souvent moins importants que la manière dont ils sont perçus. Dans l'histoire, les mythes exercent

en général un plus grand pouvoir que les faits eux-mêmes et ils incitent les gens à l'action alors que la vérité ne leur ferait ni chaud ni froid. Les Juifs croient que Jérusalem est « leur ville » et qu'ils n'ont pas seulement droit à une revendication spirituelle particulière mais qu'ils devraient aussi en exercer le contrôle physique. Pourtant, Jérusalem a survécu pendant plusieurs siècles, sous l'Empire romain, puis sous l'Empire ottoman et ensuite sous le Protectorat britannique, sans grand dommage. De même, bien que les Arabes, et les personnes de religion musulmane, estiment avoir un droit sur cette ville qu'ils ont contrôlée pendant plus de 1300 ans, le fait qu'ils n'aient pu y exercer leur contrôle n'a pas causé de dommages particuliers au cours du vingtième siècle.

De grandes offenses ont été faites envers l'humanité, envers la liberté, à l'égard des Israéliens comme envers

les Palestiniens. Les Juifs, qui ont été les témoins du massacre en Europe, avant 1946, de millions et millions de leurs co-religionnaires, ont enduré ces épreuves. Mais, avec un peu de bon sens, ce massacre ne justifiait pas l'expropriation de leurs foyers de millions d'Arabes qui suivit en Palestine et la dégradation ultérieure causée par un demi siècle de camps de réfugiés est un crime dont les chefs arabes et les politiciens étrangers sont complices au même titre que les Israéliens. Il est certainement grand temps de prendre un nouveau départ et Jérusalem pourrait être le meilleur lieu pour le faire.

Ni les confrontations passées entre les Palestiniens et les Israéliens, ni leurs conflits actuels, ne les empêcheront de vivre en paix, mais, ce qui exaspère et exacerbe leurs différences c'est l'engagement d'autres Etats, plus puissants, dans leurs querelles. Le gouvernement américain est l'acteur clef, surtout en fonction du rôle considérable joué par le vote juif aux Etats-Unis et des demandes stratégiques de l'armée israélienne dans la prise de décision américaine. D'une part, les Américains doivent se montrer judicieux et sans parti pris en raison des liens étroits qu'ils entretiennent avec l'Arabie Saoudite. D'autre part, leurs subventions permanentes, aussi bien publiques que privées, envers Israël lui ont permis de maintenir l'armée et la force aérienne la plus efficace de la région. Mais, dans un but d'équilibre, ils se voient également contraints de financer de manière outrancière les forces armées égyptiennes, donnant ainsi aux Arabes un minimum de « sécurité » face à l'évidente supériorité militaire israélienne. L'une des conséquences, c'est que les négociations actuelles entre Arafat et Barak progressent et reculent à tour de rôle, sachant que leurs financiers et leurs alliés sont derrière eux et complotent dans leur dos dans des buts différents tandis qu'ils doivent eux-mêmes prévoir les réactions de leurs partisans. Jérusalem est un élément clef dans leur lutte mais pour les autres principaux pays concernés, en termes de préoccupations stratégiques et politiques,

Jérusalem est aussi importante avant tout pour sa signification aux yeux des milieux religieux.

Si l'on se place du point de vue strictement historique de Jérusalem il semble peu probable qu'un quelconque problème s'adressant aux juifs ou aux musulmans puisse être évité. Vu que ni l'une ni l'autre des deux parties n'est prête à renoncer à ses revendications pour un droit spécial sur cette ville, en fait à sa « souveraineté », il vaut mieux chercher une autre voie qui ne s'oppose pas aux revendications des deux protagonistes. Il se pourrait tout aussi bien que ce soit au tour des Chrétiens d'exercer un contrôle sur Jérusalem, mais aussi bien les Juifs que les Musulmans pourraient s'y opposer. On pourrait trouver une meilleure solution en refusant de donner la souveraineté de la ville à l'une ou l'autre de ces trois religions. Au lieu de cela, il serait sans doute préférable de faire de Jérusalem une « ville universelle » avec une souveraineté réservée à ses citoyens et à ceux qui résident alentour, aussi bien juifs qu'arabes, qu'ils soient chrétiens ou musulmans. Cela pourrait éviter certaines des disputes perpétuelles qui se produiront à coup sûr si l'une ou l'autre des parties en conflit en obtient le contrôle. Alors, comment réconcilier ou du moins neutraliser des revendications conflictuelles ?

Cette voie, qui semble au moins valoir la peine d'être essayée, c'est de donner à Jérusalem le statut de première « ville universelle ». Il faut faire de Jérusalem une ville consacrée à ces trois religions internationalement répandues et qui depuis de nombreux siècles ont occupé les cœurs et les esprits de centaines de millions de croyants. Il faut même aller plus loin et la choisir comme un (le) centre de réconciliation, pas simplement entre les deux protagonistes locaux mais aussi entre les croyants de toutes les religions confondues, comme un lieu où pourra commencer la tâche de faire du 21^{ème} siècle non pas celui de l'homme quelconque, mais celui de l'homme (ou de la femme) en tant que citoyens du monde.

John ROBERTS

(Britannique. Membre du Conseil mondial du *World Federalist Movement* - Article publié dans *The Fedetalist Debate*)

Entretien avec Bill PACE

Directeur exécutif du *Mouvement fédéraliste mondial – MFM-WFM*

Email : wfm@igc.org Web : www.worldfederalist.org

Réalisé en collaboration avec *The Federalist Debate*

email : federalist-debate@libero.it

web site : www.federalist-debate.org

Q. Comment analysez-vous l'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle ? Pensez-vous qu'il est l'expression du manque de démocratie internationale et du besoin de renouveler et réformer profondément le système des Nations unies ?

R. La réponse des fédéralistes mondiaux et du MFM à la mondialisation, et en particulier aux impacts du pouvoir croissant de l'OMC, de la Banque mondiale et des autres institutions financières multilatérales trouve sa source dans notre volonté de promouvoir la démocratie internationale. Le MFM ne soutient pas le mouvement qui souhaite faire de l'OMC et des institutions de Bretton Woods le nouveau *locus* et *focus* de la gouvernance mondiale.

Le MFM demande une démocratisation et une transparence plus grandes dans le processus de prise de décision au sein des institutions financières internationales, y compris par le biais de la mise en place de mécanismes parlementaires consultatifs au sein de ces institutions. Toutefois, le MFM croit que les ministres du commerce et des finances ne doivent pas recevoir le pouvoir de définir la politique d'ensemble en matière de droits humains, de protection de l'environnement, de promotion des femmes, de droit du travail, ou d'autres questions économiques ou sociales. Les ministres du commerce et des finances et leurs administrations doivent être responsabilisées juridiquement dans ces domaines.

Le MFM reconnaît que les traités internationaux sont inégalement ratifiés et appliqués et que les régimes sociaux reflètent souvent des standards opposés. Nous pensons que seule l'Assemblée générale des Nations unies, seul organe universel légitime dans le système international, devrait être appelée à harmoniser ces différences. C'est pourquoi les fédéralistes mondiaux sont tellement engagés en faveur du renforcement et de la démocratisation de l'Assemblée générale afin d'accroître son efficacité et sa responsabilisation.

Deux des principales raisons de l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC de Seattle ont, effectivement, été le manque de transparence et de principes démocratiques dans ses processus décisionnels. Je crois qu'il est important que le MFM soit prudent au sujet de sa participation aux mouvements internationaux d'opposition à l'OMC. Beaucoup d'opposants à l'OMC sont des nationalistes extrémistes et xénophobes, des groupes dont le refus de l'international est en contradiction frontale avec notre philosophie. Le MFM doit développer ses contacts avec les autres groupes, ceux qui sont opposés à la structure actuelle et aux pratiques néfastes de l'OMC, mais qui partagent notre but de promouvoir des institutions et des politiques économiques et financières régionales et mondiales justes. Notre principe de *subsidiarité* -un mot barbare pour l'un de nos principes de base- qui revient à confier les questions de gouvernance aux niveaux locaux et les plus appropriés de la société, offre, à mon avis, un cadre philosophique que de nombreux groupes pourraient adopter.

Q. -a Des événements récents, tels que la réunion commune organisée à Montreux par l'Union européenne des fédéralistes (UEF) et le MFM, en septembre 1997, et la décision de l'UEF à son congrès de Bonn, en avril 1999, de demander son association au MFM, semblent montrer que le lent rapprochement entre les deux principales organisations fédéralistes dans le monde est en train de s'accélérer. Que pensez vous de cette affirmation ? Quelles sont les raisons de cette accélération ?

R. Tandis que les fédéralistes italiens et quelques autres fédéralistes européens ont maintenu leur soutien aux deux niveaux de fédéralismes régional et mondial entre 1947, date de la première réunion de Montreux, et 1997 la plupart des fédéralistes européens ne pouvaient pas concevoir le fédéralisme mondial sans auparavant créer une « union européenne ». Leurs arguments étaient que les deux guerres mondiales avaient débuté en Europe, que l'Holocauste et la réalité politique exigeaient cette étape. Bien que certains fédéralistes mondiaux refusent encore la « régionalisation », je pense que l'histoire prouve que les fédéralistes européens avaient raison.

Toutefois, alors même que les fédéralistes européens font pression pour une base constitutionnelle forte pour la démocratie européenne, la demande de développer d'autres politiques et institutions progressistes afin de s'attaquer aux défis mondiaux ont crû considérablement comme cela a été mis en évidence par les désastres du Kosovo et de la Bosnie. Le *challenge* continu de maintenir la paix et la sécurité et les défis émergeant des forces toujours plus grandes de l'interdépendance économique globale amènent l'UEF et le MFM à un niveau de collaboration jamais atteint.

-b Quels sont, d'après vous, les similarités conceptuelles entre l'UEF, le MFM, la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF), et quelles sont encore les divergences ?

R. A la base il convient de rappeler un idéalisme commun et une croyance partagée en l'humanité, la communauté, la citoyenneté et une gouvernance démocratique juste et reposant sur des bases constitutionnelles. Nous partageons un même intérêt pour l'avenir et la conviction de la nécessité incontournable d'éviter de nouvelles guerres régionales ou mondiales pour assurer la survie de l'humanité. L'UEF et le MFM sont, depuis plus de 50 ans, les principaux et les plus déterminés avocats de la démocratie internationale. Nous partageons la crainte et le refus de l'hégémonie et de l'égoïsme national. Nous sommes les uns et les autres convaincus de la possibilité de réaliser des réformes radicales d'institutions politiques et de modifier des a priori vieux de plusieurs siècles.

-c Pensez-vous que la nouvelle formule du Federalist Debate, revue créée et diffusée en commun par les trois principales organisations fédéralistes internationales peut contribuer, en tant qu'organe permanent de discussion entre les différentes tendances du fédéralisme organisé, à renforcer ce processus de rapprochement ?

R. Comme j'aime à le rappeler et comme le prétendait H.G. Wells, je crois que « l'histoire est une course entre l'éducation et la catastrophe ». L'éducation et le dialogue sont le sang de la vie de mouvements idéalistes comme les nôtres et le *Federalist Debate* doit se rénover et se développer dans cet objectif.

Q. *La nouvelle formule du Federalist Debate prévoit une section dédiée aux opinions d'intervenants du monde des Organisations non gouvernementales et de représentants de la société civile soucieux de discuter avec nous du fédéralisme aussi bien européen que mondial. Considérant le déclin des partis politiques et le désintérêt pour les processus électoraux, quel rôle les ONG et la société civile peuvent elles jouer dans les processus d'unification européen et global ?*

R. C'est un fait avéré que les ONG de la société civile jouent, pour une large part, le même rôle que les partis politiques dans le processus de prises de décision international et intergouvernemental. C'est un grand mystère et une tragédie que les partis politiques nationaux aient totalement échoué à prendre des positions progressistes sur les enjeux mondiaux et les questions internationales. J'ai peur qu'il soit toujours douteux que les partis politiques nationaux soient susceptibles de dépasser le stade du nationalisme.

Q. -a *Pensez-vous que l'engagement des fédéralistes européens pour bâtir la fédération européenne puisse aider les fédéralistes mondiaux à créer une fédération mondiale ?*

R. Absolument. L'exemple n'est pas la principale voie permettant d'influencer les autres, c'est la seule voie. Le développement de la démocratie internationale en Europe et le renforcement régulier de la démocratie européenne sont les contributions les plus fortes. Les centres de pouvoir démocratiques (et non démocratiques) dans les autres régions du monde regardent avec envie la manière dont l'Europe a été capable d'unifier et de développer le progrès social et économique entre ses membres. L'Europe de l'an 2000, l'Espagne et le Portugal de l'an 2000, sont respectivement beaucoup plus démocratiques et prospères grâce au développement de la démocratie européenne. De même, le Royaume uni et la France sont moins portés à l'unilatéralisme vis-à-vis des autres pays et des organisations internationales grâce aux effets positifs du processus démocratique européen. L'Union européenne promeut, directement et indirectement, une gouvernance régionale et mondiale plus forte dans le monde entier. L'Union européenne a remplacé les Etats-Unis comme premier acteur d'assistance humanitaire, une contribution fondamentale dans un monde aussi troublé que le nôtre. Il y a réellement des centaines de manières dont les forces démocratiques et fédéralistes européennes peuvent influencer les autres pays aux quatre coins du globe.

-b *Quelles initiatives pourrait prendre une fédération européenne pour étendre la démocratie internationale dans d'autres régions et pour promouvoir la transformation des Nations unies en une fédération universelle ?*

R. La première, évidemment, serait l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale. Je peux penser à deux autres contributions fondamentales qu'une Union européenne renforcée pourrait promouvoir.

La première serait de prendre en considération sérieusement la proposition d'une Union africaine et d'une convention dans ce but avancée dernièrement au sein de l'Organisation de l'unité africaine. Si l'Union européenne adoptait une politique suivie de soutien à des initiatives de type fédéral en Afrique, tant au niveau régional qu'au niveau continental, un pas de géant pourrait être effectué en direction de la paix mondiale. Les politiques coloniales de l'Europe -passées et actuelles- demeurent l'une des causes majeures de conflits sur le continent africain. Des unions économiques et politiques en Afrique de l'ouest, du sud, etc., pourraient aboutir sur une extension historique du règne de la loi, de la démocratie, du progrès économique et social. Mais, l'assistance économique, politique et technique de l'Union européenne serait vitale.

La seconde, serait l'adoption par l'Union européenne d'une décision politique en faveur d'une réforme progressive des Nations unies qui pourrait être l'avancée nécessaire pour renverser les obstacles accumulés sur la voie de ce but déjà ancien. Cette politique devrait inclure, entre autres, le renforcement et la démocratisation de l'Assemblée générale, la mise en place d'une assemblée parlementaire consultative, démocratique, efficace et responsable, une augmentation drastique des capacités de maintien de la paix, la mise en œuvre d'une base solide et équitable de ressources financières de l'ONU.

Enfin, la « localisation » est appelée, je crois, à devenir une force et un facteur aussi important que la « mondialisation » dans les affaires du monde. Le fédéralisme est la seule philosophie politique, actuelle et passée, dont le principe de subsidiarité englobe et encourage tout à la fois le renforcement des institutions locales et universelles.